

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion (SRDAR) et son évaluation environnementale

« État des lieux, besoins, potentiels et sites propices »



SOMMAIRE

Préambule.....	2
I. CADRE GÉNÉRAL.....	3
1.1 Situation de l'Aquaculture dans le monde, en France et à La Réunion.....	3
1.2 Cadre réglementaire du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion..	4
1.2.1 Fondements.....	4
1.2.2 Règlementation.....	4
1.3 Élaboration du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR).	6
1.3.1 Objectifs et finalités.....	6
1.3.2 Gouvernance du SRDAR.....	7
II. REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS.....	8
2.1 Méthodologie d'obtention du répertoire des sites existants.....	8
2.1.1 Collecte des données et consultations diverses.....	8
2.1.2 Visites sur site.....	8
2.1.3 Cartographie.....	8
2.2 Répertoire des sites existants.....	8
2.2.1 Localisation GPS des sites existants.....	8
2.2.2 Cartographie générale des sites en activité.....	9
2.2.3 Présentation des sites existants et en exploitation.....	9
III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ AQUACOLE.....	17
3.1 Typologie des exploitations.....	17
3.2 Production et perspectives.....	19
3.3 Freins au développement aquacole - Besoins des acteurs.....	20
3.4 Synthèse des éléments socio-économiques.....	22
3.5 Aquaculture réunionnaise tournée vers l'avenir.....	24
3.6 Vers de nouveaux modèles d'exploitations aquacoles.....	25
IV. REPERTOIRES DES SITE PROPICES.....	26
4.1 Méthodologie.....	26
4.2 Sites cibles.....	26
4.3 Sites propices.....	31
4.3.1 Recensements des sites propices à partir des sites cibles.....	31
4.3.2 Sites propices favorables à la production des espèces aquacoles.....	36
V. CONCLUSION.....	39

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE À LA RÉUNION – ANNEXES

(en document joint)

ANNEXE 1 - Historique : dates et faits marquants de l'aquaculture réunionnaise	2
ANNEXE 2 - Liste des personnes rencontrées.....	5
ANNEXE 3 - État des lieux et situation sanitaire des exploitations	9
ANNEXE 4 - Taille des entreprises aquacoles	11
ANNEXE 5 - Besoins exprimés par les acteurs de la filière aquacole.....	14
ANNEXE 6 - 8 Fiches AFOM des modèles aquacoles existants.....	27
ANNEXE 7 - État de l'art : Espèces aquacoles domestiquées.....	35
ANNEXE 8 - Pré analyse environnementale- CYATHEA	68

Préambule

Dans un contexte d'augmentation de la demande de produits de la mer, le maintien des activités aquacoles et le développement de la filière de l'Aquaculture sont devenus un enjeu stratégique, économique et environnemental tant au niveau régional, que national et européen.

Pour répondre à ce défi, la Région Réunion a lancé en mars 2022 des travaux visant à mettre en place une nouvelle stratégie de planification aquacole à La Réunion et engager sur le territoire la reconquête du secteur de l'Aquaculture. En effet, la production aquacole réunionnaise décroît depuis le début des années 2010 et est entrée dans une phase stagnation pour atteindre difficilement le chiffre de production de 60 tonnes par an.

Le SRDAR qui vous est présenté recense les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture durable et à l'installation de fermes aquacoles.

Le SRDAR a été soumis à une évaluation environnementale qui fait l'objet d'un document annexe et qui prend en compte l'état initial de l'environnement sur le territoire, présentant les principales caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par sa mise en œuvre.

Un Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (PRSDAR) à l'horizon 2030 comprenant un Plan d'Actions Prioritaires à 3 ans a également été réalisé. Il est présenté dans un document complémentaire. Il définit les orientations et les actions à mener pour relancer durablement et avec succès la filière aquacole réunionnaise.

La Réunion possède de nombreux atouts et ce nouveau Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion (SRDAR) répond à la volonté de la Collectivité de s'engager durablement dans une aquaculture innovante, respectueuse de l'environnement et économiquement performante et compétitive, en favorisant le développement des activités aquacoles sur son territoire.

I. CADRE GENERAL

1.1 Situation de l'Aquaculture dans le monde, en France et à La Réunion

Dans un contexte de diminution des ressources mondiales halieutiques et alors que la production mondiale de la pêche de capture connaît une stagnation de ses prises depuis la fin des années 80 pour osciller entre 86 millions de tonnes et 93 millions de tonnes par an, la production mondiale de l'aquaculture connaît quant à elle une croissance continue et soutenue pour atteindre en 2022, le chiffres de 130,9 millions de tonnes.

En parallèle, la consommation mondiale des produits aquatiques explose dans le monde, la France figurant parmi les plus gros consommateurs de l'Union européenne avec une consommation de 31.8 kg par an et par habitant en 2020.

En 2020, la production française de produits d'origine aquatique couvrait moins d'un tiers (30 %) des besoins nationaux, les produits de l'aquaculture française ne couvrant quant à eux que 8,7 % des besoins avec une production nationale totale estimée à 191 milles tonnes par an, soit 0,16 % de la production mondiale.

Pour les Outre-Mer et particulièrement à La Réunion, l'activité aquacole est peu développée et se compose principale d'un maillage de PME-TPE familiales. Elle fait face à de nombreuses difficultés : rareté des sites disponibles pour les activités, défaut de structuration locale de la filière et de solutions de formation, étroitesse du marché local et difficultés à pénétrer de nouveaux marchés (export).

Trois grandes étapes ont jalonné le développement de l'Aquaculture à La Réunion (cf. Annexe 1 : Historique : dates et faits marquants de l'aquaculture réunionnaise de 1990 à 2022) :

1) Le développement de la filière démarre dans les années 90. Le Conseil Régional de La Réunion amorce une politique volontariste en faveur de l'Aquaculture et encourage le développement des activités aquacoles, comme alternatives à l'exploitation de certaines ressources démersales.

En 1990, à l'initiative de la Collectivité, l'Association Réunionnaise du Développement de l'Aquaculture (ARDA) est créée. Sa mission est de mettre au point des techniques de production d'alevins sur de nouvelles espèces tropicales et de favoriser le développement des activités aquacoles de l'île.

Les fermes piscicoles en eau douce se développent, surtout dans l'Ouest. Les espèces élevées sont principalement les Tilapias et la Truite arc-en-ciel, le Camaron, le Black Bass, et les Carpes. Et dès le début des années 2000, suite aux travaux de l'ARDA, l'Ombrine est introduite à La Réunion, c'est le début de l'aquaculture marine.

En 2005, la filière est jeune mais produit déjà un peu plus de 230 tonnes par an dont 50 tonnes d'Ombrine. La commercialisation est essentiellement locale et la filière bien que peu développée semble rentable et présente de bonnes perspectives économiques.

2) En 2010, inversion de la tendance. La fermeture du Centre Technique Aquacole, Hydro-Réunion (ex-ARDA) entraîne l'arrêt de la production d'alevins destinés aux fermes aquacoles. Celles qui ne

pouvaient créer une éclosérie intégrée à leur exploitation ont dû importer les intrants, augmentant leurs coûts de production. Faute de rentabilité, les fermes aquacoles ferment les uns après les autres.

3) La nouvelle mandature régionale de 2021 porte une ambition : définir une nouvelle stratégie collective pour relancer le développement de l'aquaculture réunionnaise, renforcer la pérennité économique des exploitations, valoriser les produits aquacoles et accroître leur pénétration sur le marché en local et à l'export.

La croissance économique aquacole se fondera sur une stratégie globale, collective et intégrée qui visera à traiter tous les freins qui entravent actuellement la capacité de développement de l'aquaculture réunionnaise.

1.2 Cadre réglementaire du Schéma régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion

1.2.1 Fondements

En 2008, Hélène Tanguy, Maire du Guilvinec, établit un rapport sur le développement de l'aquaculture dont les propositions d'actions sont orientées autour des axes suivants :

- mise en place d'une véritable stratégie de développement globale ;
- accompagnement fort et durable des entreprises.

Au cours de cette même période, l'Europe incite les États à élaborer des systèmes de planification de l'espace en y intégrant les éléments relatifs à la stratégie de l'aquaculture.

En 2009, le Grenelle de la Mer réunit l'État, les collectivités, les acteurs économiques et professionnels et des représentants de la société civile dans une démarche publique de réflexion et de négociation. En découle une centaine de propositions documentées dans le « Livre Bleu des Engagements du Grenelle de la Mer ». Onze propositions concernant l'aquaculture ont été produites, regroupées autour des thèmes suivants :

- améliorer les performances environnementales ;
- confier aux aquacultures les espaces nécessaires, prévenir les conflits d'usages et définir des orientations par une approche de planification stratégique ;
- veiller à la promotion et la commercialisation de produits écologiques et de qualité ;
- améliorer et simplifier les démarches administratives, techniques et réglementaires de l'activité.

C'est dans ce contexte que l'État a légiféré sur la question de la production aquacole, en mer notamment.

1.2.2 Règlementation

L'article 85 de la loi n° 201-874 du 27 juillet 2010 introduit l'article L 923-1-1 du code rural de la pêche maritime qui décrit l'obligation d'établir des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine. Leur objectif est de recenser les sites existants et les sites propices au développement d'une

aquaculture marine durable. Ces schémas recensent également les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé.

L'ordonnance 2011-866 du 22 juillet 2011 adapte à l'Outre-Mer diverses dispositions relatives à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, notamment en modifiant l'article L951-7 du code rural et de la pêche maritime qui attribue au Président du Conseil Régional la compétence en matière de schéma régional de développement de l'aquaculture marine.

La circulaire DPMA/SDAEP/C2011-9626 du 2 août 2011 précise les modalités de mise en œuvre des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine et fixe les étapes de son élaboration.

- Contexte
- Cadre général
- Procédure d'élaboration
- Bilan et révision

A noter que les schémas ont pour vocation à être actualisés tous les 5 ans.

Le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 introduit l'article R 122-17.-I du code de l'environnement qui impose une évaluation environnementale pour les SRDAM sous l'autorité du Préfet de Région, autorité administrative compétente de l'État.

L'article R 122-20 précise le contenu de l'évaluation environnementale à savoir :

- 1° Présentation générale du schéma
- 2° Description de l'état initial de l'environnement
- 3° Solutions de substitution raisonnable
- 4° et 5° Exposé des motifs
- 6° La présentation des mesures prises pour éviter, réduire et compenser les incidences négatives
- 7° Présentation des critères, indicateurs et modalités
- 8° Présentation de la méthodologie utilisée
- 9° Résumé non technique de l'étude

La réglementation applicable à la pisciculture terrestre d'eau douce est décrite dans l'arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les piscicultures d'eau douce soumise à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement (rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées).

Il précise notamment que l'installation doit être implantée :

- à au moins 100 mètres des habitations des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance) ou locaux habituellement occupés par des tiers, stades ou terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ;
- à au moins 3 kilomètres en amont ou en aval d'une pisciculture existante implantée sur le même cours d'eau (cette distance se mesure immédiatement en amont de la prise d'eau ou immédiatement en aval du rejet, le long de l'axe du cours d'eau) ;
- dans un rayon d'au moins 1 kilomètre d'une pisciculture située sur le même bassin versant.

« **Le plan aquacultures d'avenir 2021-2027** » paru en mai 2021 fixe la nouvelle stratégie nationale pour le développement durable de l'aquaculture, déclinaison nationale des nouvelles lignes directrices de la Commission européenne, article 34 du règlement relatif à la politique commune des pêches. Il se présente sous la forme de 8 fiches actions pour :

- Simplification des procédures administratives et d'accès à l'espace
- Sanitaire et zoo sanitaire en aquaculture et bien-être des poissons
- Recherche & Innovation
- Gestion des risques climatiques, sanitaires, zoo sanitaires, environnementaux
- Favoriser le développement économique des filières aquacoles
- Attractivité des métiers et formation
- Augmentation de la valeur ajoutée des produits de l'aquaculture et performance environnementale des entreprises aquacoles
- Collecte et valorisation des données aquacoles

Enfin pour l'aquaculture terrestre, il n'y a pas d'obligation d'établir un schéma régional de développement continental comme en mer.

Les Collectivités se sont appropriées ce cadre pour établir un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture, couvrant l'espace continental et maritime

1.3 Élaboration du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR)

1.3.1 Objectifs et finalités

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR) est une planification stratégique, qui constitue un outil de développement durable du territoire à l'échelle régionale. Il est mis en place pour répondre aux enjeux de développement de l'aquaculture réunionnaise.

Il a pour objectifs d'asseoir la légitimité des exploitations existantes, de favoriser la relance et le développement de l'Aquaculture et de prévenir les conflits d'usage.

Trois documents ont été produits :

- **Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR)** comprend le recensement des sites existants et l'identification des sites propices au développement de l'aquaculture qui ont pour vocation à devenir des lieux de production aquacole sous réserve de prendre en considération les enjeux cartographiés (zones d'exclusion / réserves naturelles / zone d'immersion...) ;
- **L'évaluation environnementale** élaborée en tant qu'outil d'aide à la décision. Elle contribue à rendre plus lisible les choix opérés (sites propices) au regard de leurs éventuels impacts sur l'environnement.
- **Le Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (PRSDAR)** à l'horizon 2030 comprenant un Plan d'Actions Prioritaires à 3 ans et qui définit les orientations et les actions à mener pour relancer rapidement et durablement la filière aquacole réunionnaise.

1.3.2 Gouvernance du SRDAR

Co-construit avec tous les acteurs concernés et impliqués dans la filière - scientifiques, institutionnels et privés -, le SRDAR répond aux besoins et aux enjeux de développement des activités aquacoles, en harmonie avec les autres activités économiques.

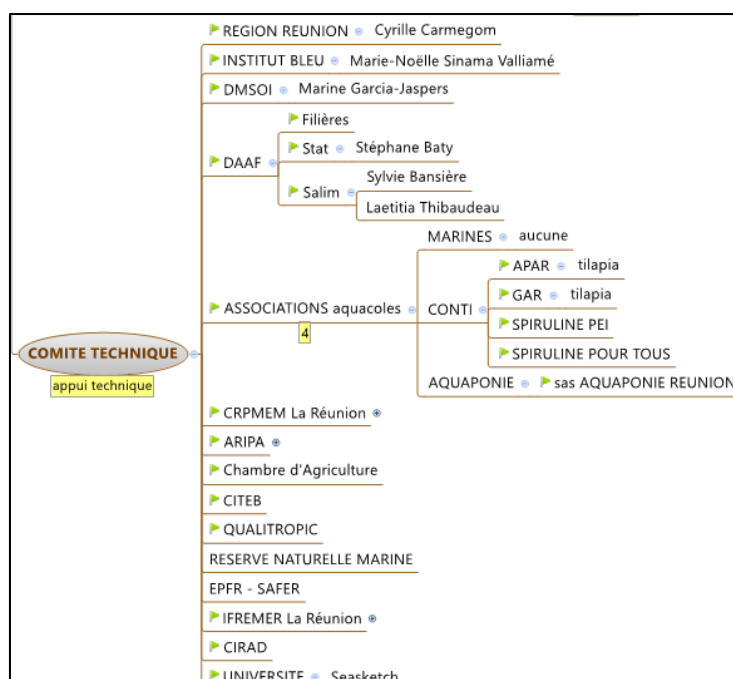
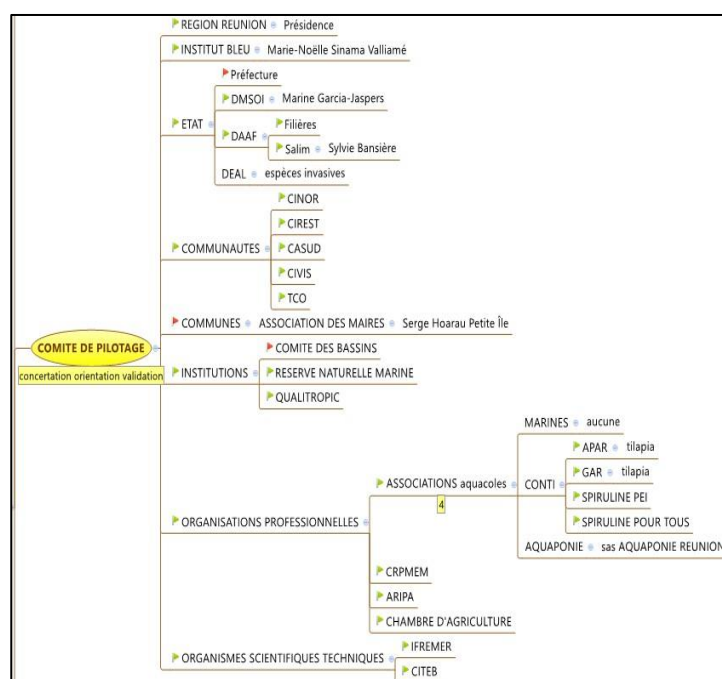
Le dialogue avec tous les acteurs a été un facteur clé de réussite. Le SRDAR a donc été élaboré par la Région en concertation avec la DMSOI et l'ensemble des représentants publics et acteurs professionnels de la filière, tout au long de son exécution.

Le Comité de pilotage - l'instance de concertation, d'orientation et de validation - était constitué de la Présidente du Conseil Régional ou de son représentant, du Préfet ou de son représentant, de la Présidente de l'Institut Bleu, d'un représentant des communes et des intercommunalités, des partenaires professionnels, institutionnels et associatifs.

Le Comité de pilotage s'est appuyé tout le long du projet sur un Comité technique composé des services de la Région, de l'État (DMSOI), de l'Institut Bleu, de la Chambre consulaire (CRPMEM), de l'Interprofession (ARIPA), de NEXA et du CITEB, et de groupes de travail thématiques.

Les travaux pour l'élaboration du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion se sont donc déroulés en plusieurs étapes, comprenant :

- Phase 1 : Présenter un état des lieux et établir un diagnostic AFOM des modèles technico-économiques des fermes aquacoles réunionnaises
- Phase 2 : Créer un répertoire des sites existants et recenser les besoins des acteurs
- Phase 3 : Identifier les sites propices et créer un répertoire
- Phase 4 : Réaliser un Plan de développement stratégique à l'horizon 2030 proposant des orientations et des actions concrètes pour une relance et un développement durable de l'Aquaculture à La Réunion.



II. REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS

2.1 Méthodologie d'obtention du répertoire des sites existants

2.1.1 Collecte des données et consultations diverses

Des consultations ont été menées auprès des organismes ressources et des acteurs socio-économiques de la filière pour procéder à la collecte de données nécessaires au recensement des sites existants ou en cours d'installation. Parmi eux figurent la DMSOI, la DAAF de La Réunion, l'Institut Bleu, CITEB, Qualitropic, la Chambre d'agriculture, l'ADEME... (Cf. Annexe 2 – Liste des personnes rencontrées)

2.1.2 Visites sur site

Les visites de terrain ont permis d'actualiser les données concernant notamment la typologie des exploitations et de vérifier sur site l'état des installations existantes et les voies d'accès.

Les différentes rencontres ont permis de cerner les conditions d'exercice de la profession et d'identifier les différents freins et besoins des exploitants, nécessaires au développement de leurs activités et de la filière (cf Annexe 3 : État des lieux et situation sanitaire des exploitations).

2.1.3 Cartographie

Dans un premier temps, le positionnement de l'ensemble des sites existants a été localisé à l'aide d'un GPS. Puis, une carte générale à l'échelle de l'île a été réalisée pour permettre de visualiser les sites aquacoles de La Réunion.

Cette carte a été ensuite déclinée par site d'exploitation existant : sur chacune des cartes des sites existants sont représentés des périmètres, selon un code couleur bien défini (**gris**, **orange** et **vert**), délimitant des zones d'interdiction, des zones sous conditions et des zones sans contraintes.

2.2 Répertoire des sites existants

2.2.1 Localisation GPS des sites existants

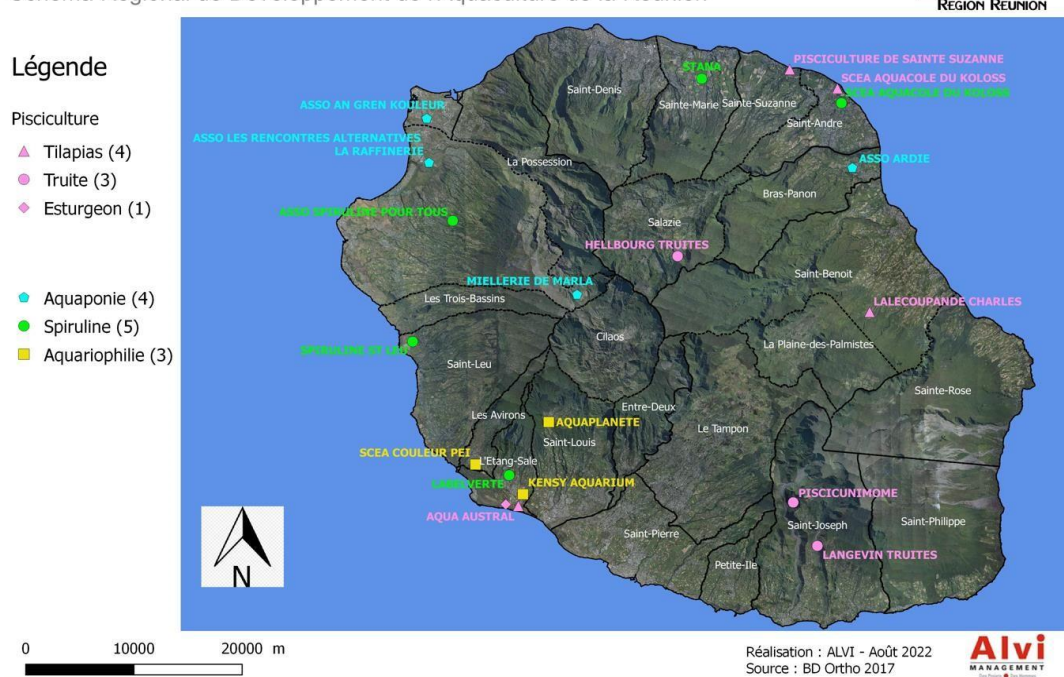
	Nom - Prénom	Société	Tilapia	Truite	Esturgeon	Aquariophilie	Spiruline	Aquaponie	Lieu	Latitude	Longitude
1	ROBERT Yann	SCEA AQUACOLE DU KOLOSS	X				X		SAINT-ANDRÉ / CIREST	-20,92508535	55,65961009
2	SINAMA Nicole & Hervé	E.I PISCICULTURE DE SAINTE-SUZANNE	X						SAINTE-SUZANNE / CINOR	-20,92106137	55,62339309
3	DYCKEROFF Max	AQUA AUSTRAL SAS	X		X				L'ÉTANG SALÉ / CIVIS	-21,27618335	55,38129629
4	LALECOUPANDE Charles	Lalecoupande Charles	X						SAINTE-ANNE / CIREST	-21,12048184	55,69208676
5	ELISABETH Roland	HELLBOURG TRUITES		X					HELL-BOURG (SALAZIE) / CIREST	-21,07030989	55,5197057
6	CAZAMBO Samuel	PISCICUNIMOME		X					SAINT-PIERRE / CIVIS	-21,28107702	55,6202854
7	PACAUD Olivier	EARL LANGEVIN TRUITES		X					SAINT-JOSEPH / CASUD	-21,31756099	55,64009593
8	HUET Kensi	Kensi Aquarium				X			L'ÉTANG SALÉ / CIVIS	-21,27618335	55,38129629
9	CRISTO Hugues	SARL AQUAPLANETE				X			LES MAKES (SAINT-LOUIS) / CIVIS	-21,21577647	55,40420087
10	Martin Jérôme	SCEA COULEUR PÉI				X			LES AVIRONS / CIVIS	-21,25100038	55,33846286
11	DUPONT Sylvain	SPIRULINE DE STE MARIE / RUN SPIRIT / EURL Stana					X		SAINTE-MARIE / CINOR	-20,92012641	55,54323871
12	BOYELLE Guillaume	Guillaume Boyelle / Spiruline St-Leu					X		SAINT-LEU / TCO	-21,14038969	55,28302928
13	FRANCO Antonio	ASSOCIATION SPIRULINE POUR TOUS					X		LE GUILLAUME (SAINT-PAUL) / TCO	-21,03811459	55,31988752
14	Jean Philippe Arnould	LABEL VERTE					X		L'ÉTANG SALÉ LES HAUTS / CIVIS	-21,26470154	55,3686155
15	Sébastien Ladrage	Sébastien Ladrage / Miellerie de Maria						X	Ilet Maria - Mafate - Saint-Paul / TCO	-21,10094263	55,43002733
16	Christian Coze (directeur)	Association An Gren Kouler						X	LE PORT / TCO	-20,95115341	55,29925796
17	Julien Gallot (directeur)	Association Les Rencontres Alternatives - La Raffinerie						X	SAVANNAH SAINT-PAUL / TCO	-20,9883833	55,29925796
18	Alfred DULYMOIS (directeur)	ARDIE (association)						X	BRAS-PANON / CIREST	-20,9964863	55,67565931

2.2.2 Cartographie générale des sites en activité

Depuis la fermeture de la Société Aquacole des Mascareignes (SAM) en 2013, l'aquaculture marine a totalement disparue. Seules 20 fermes aquacoles continentales sont aujourd'hui en activité.

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



2.2.3 Présentation des sites existants et en exploitation

Le tableau ci-dessous détaille la liste des espaces soumis à la limitation et à l'interdiction d'installations ou sans contrainte particulière.

ZONE D'INTERDICTION gris	ZONE SOUS CONDITION orange	ZONE SANS CONTRAINTE vert
-Site classé -Conservatoire du littoral -Espace naturel sensible (ENS) -Parc national cœur -Réserve Naturelle Nationale Étang St Paul -Réserve biologique -Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) -Schéma d'aménagement régional (SAR) et le schéma de mise en valeur de la mer SMVM - ZUD : zone urbaine durable - ZUP : zone à urbaniser en priorité - ERLAP : espaces remarquables du littoral à protéger - Territoires ruraux habités - ENPF : espace naturel à protection forte -POS / PLU - ZAC : zone d'aménagement concertée - NB : zone d'urbanisation diffuse - U : zone urbaine - Au : zone à urbaniser -Plan de prévention des risques (PPR) - Inondation - Mouvement de terrain -PPR littoraux : submersion marine -Bâti et Étalements urbains	-Aire de libre adhésion du Parc National -PPR : - Inondation - Mouvement de terrain - Submersion marine	-SAR : zone agricole -SAR : continuité écologique -SAR : coupure d'urbanisation

AQUA AUSTRAL SAS et KENSI AQUARIUM

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

■ Site

▲ Site

◆ Site

Zones

■ Interdiction

■ Sous condition

■ Sans contrainte

Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



ASSOCIATION AN GRAN KOULEUR

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

● Site

Zones

■ Interdiction

■ Sous condition

■ Sans contrainte

Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



ASSOCIATION ARDIE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

Site

Zones

Interdiction

Sous Condition

Sans contrainte

Topographie

Voies d'accès

Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017

Alvi
MANAGEMENT

ASSOCIATION LES RENCONTRES ALTERNATIVES – LA RAFFINERIE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

Site

Zones

Interdiction

Sous condition

Sans contrainte

Topographie

Voies d'accès

Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017

Alvi
MANAGEMENT

ASSOCIATION SPIRULINE POUR TOUS

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

• Site

Zones

■ Interdiction

■ Sous condition

■ Sans contrainte

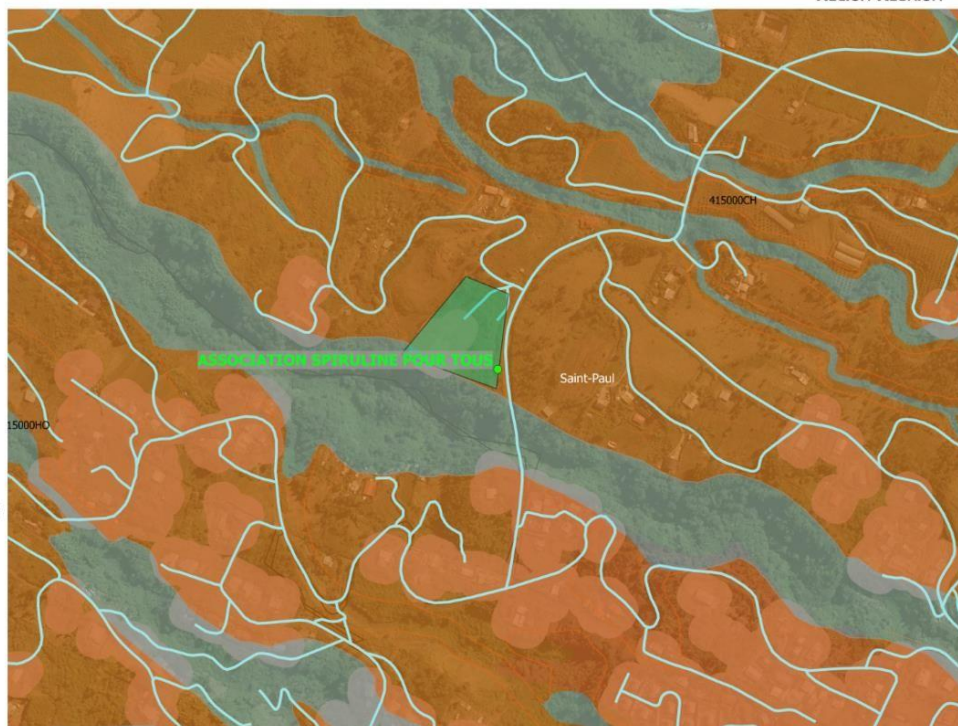
Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017

Alvi
MANAGEMENT

E.I. PISCICULTURE DE SAINTE MARIE SUZANNE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

▲ Site

Zones

■ Interdiction

■ Sous condition

■ Sans contrainte

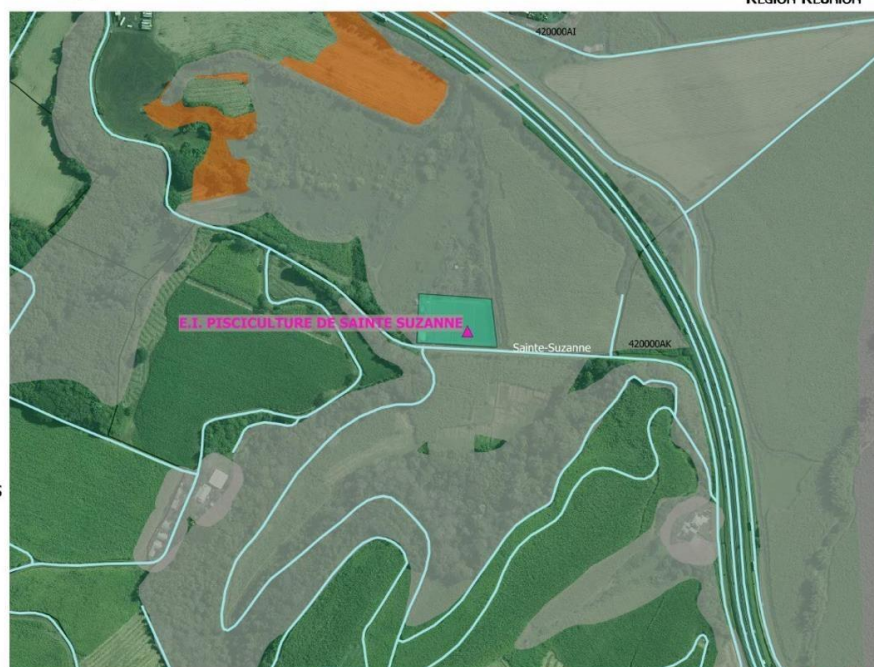
Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017

Alvi
MANAGEMENT

EARL LANGEVIN TRUITES

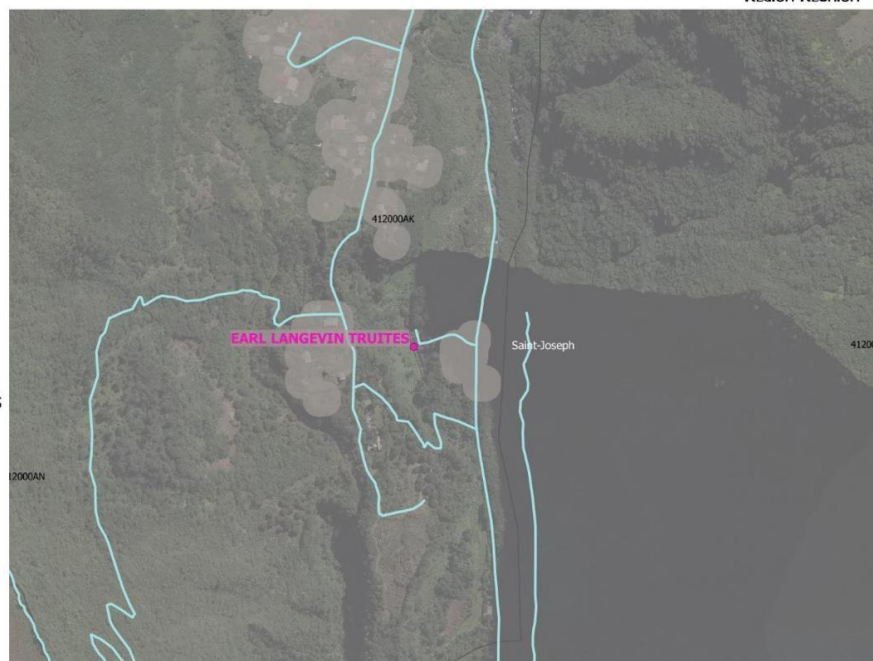
SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



EURL STANA

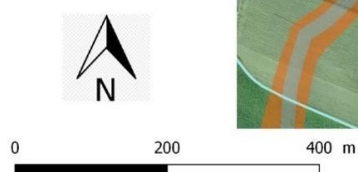
SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



HELLBOURG TRUITES

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

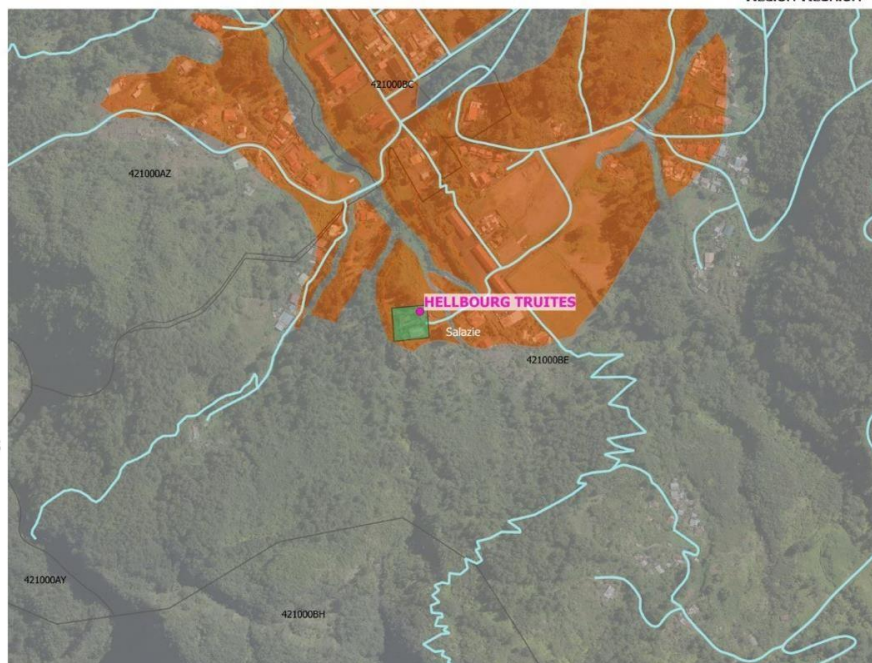


Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous Condition
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastreales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



LABEL VERTE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

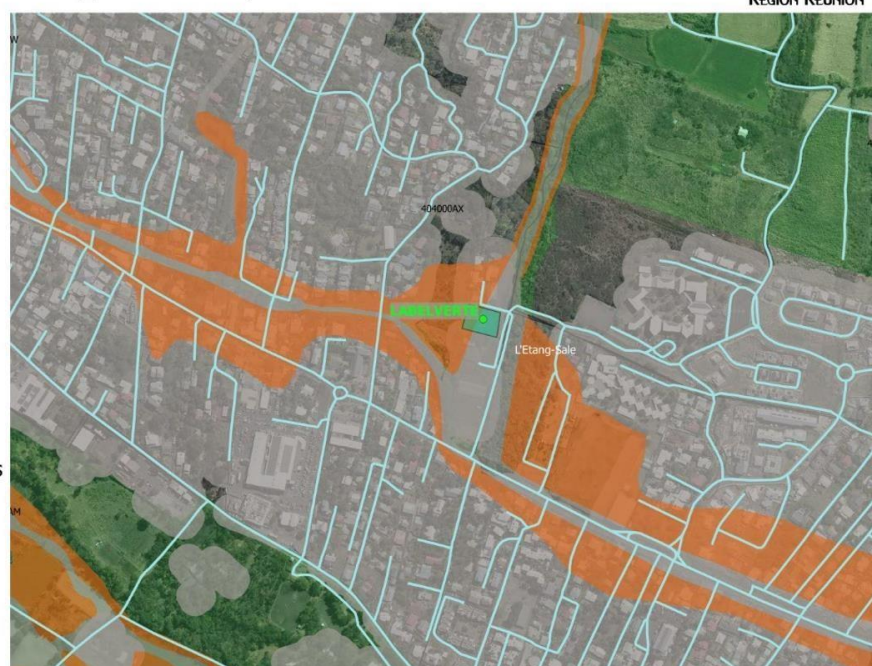


Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastreales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



LALECOUPANDE CHARLES

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

• Site

Zones

■ Interdiction

■ Sous Condition

Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastreales



0 1 2 km



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



MIELLERIE DE MARLA

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

• Site

Zones

■ Interdiction

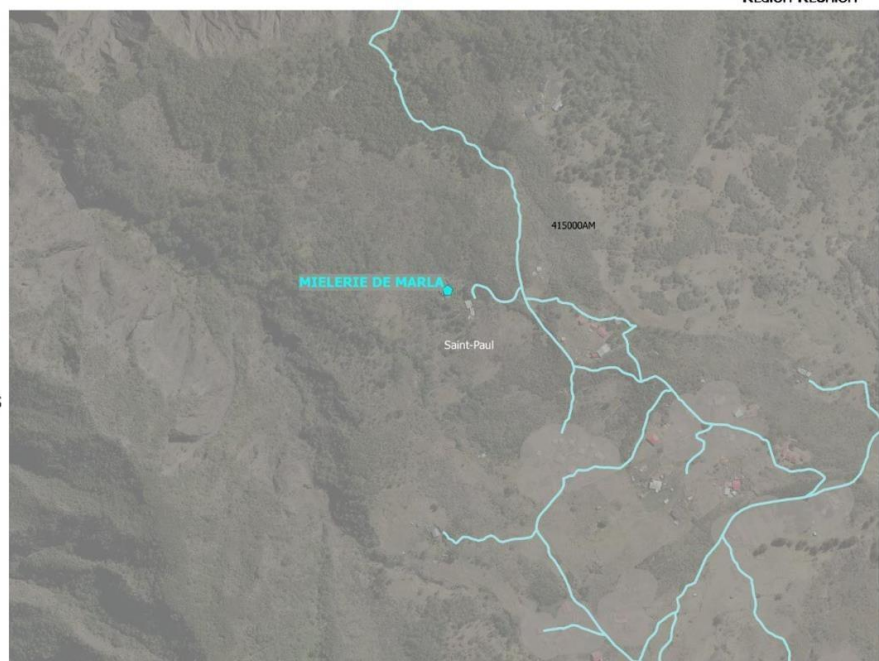
Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastreales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



SARL AQUAPLANETE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



SCEA AQUACOLE DU KOLOSS

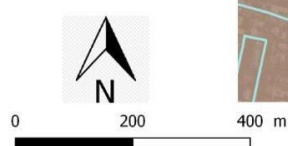
SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Spiruline
- ▲ Tilapias
- Zones
 - Interdiction
 - Sous contrainte
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ AQUACOLE

3.1 Typologie des exploitations

	Lieu	Type d'entreprise	Eau/ rejets	Système élevage/ culture	Surfaces	Volumes production estimés (m3)	Origine alevins/ souches	Niveau d'autonomie	Capacité De Production Maximale estimée (T)*	Production 2021 (mission 2022)	Produits Commercialisés	Circuit de commercialisation
TILAPIAS	SAINT-ANDRE / CIREST	Familiale	Pompage nappe phréatique / rejets directs	Etangs bâchés / recirculation par pompage / lagunage	12x600m ² = 7200m ² (8500 m ³)+ 3x600m ² pour pêche récréative 3x600m ² = 1 800 m ²	8 640	Import	Totalement dépendant de la fourniture en alevins par un tiers	18	6	poissons entiers	Mareyeur SDPM
	SAINTE-SUZANNE / CINOR	Famiale	Pompage resurgence surface / rejets directs	Etangs bâchés / recirculation par pompage / lagunage	3x1200m ² = 3 600 m ²	4 320	Écloserie personnelle : alevins mixtes- Red Florida	Insuffisant (besoin en alevins prégrossis)	10	3,5	poissons entiers	95 % GMS et 5 % vente directe - partenariat CARREFOUR producteurs locaux
	L'ETANG SALE / CIVIS	Famiale	Forage /Etang du gl	Etangs bâchés / recirculation par pompage / lagunage	terrain : 30000m ² avec bâtiment couvert 5 000 m ²	6 000	Écloserie personnelle - Red Florida	Correct Absence suivi des lots	25	15	poissons entiers	GMS et vente directe sur site
	L'ETANG SALE / CIVIS	Famiale	Captage direct/ rejets directs	Etangs bâchés / Eau pompée en surface / recirculation / lagunage	3 x 400m ² = 1 200 m ²				7	2	poissons entiers	Mareyeur SDPM
TOTAL TILAPIAS									60	26,5		
TRUITES	Hell-Bourg - SALAZIE / CIREST	Familiale	Captage direct/ rejets directs	Eau gravitaire / Raceways béton		300	Import d'œufs Hexagone - puis éclosion personnelle	Dépendant de l'import	12	3	Poissons entiers 250g	60 % vente directe sur site et 40 % restaurants locaux et GMS
	SAINT-PIERRE / CIVIS	Familiale	Captage source	Eau gravitaire / Raceways béton		100		Dépendant de l'import	5	3	poissons entiers	95 % GMS, 5 % vente directe
	SAINT-JOSEPH / CASUD	Familiale	Captage resurgence source/ Talweg source	Eau gravitaire / Raceways béton		600	Import d'œufs hexagone + éclosion personnelle	Dépendant de l'import	25	15	poissons entiers	70% vente directe sur site et 30% négoce autre pisciculteur
TOTAL TRUITES									42	21	tonnes	
ESTURGEONS	L'ETANG SALE / CIVIS	Familiale					Alevins importés de l'Hexagone	Dépendant de l'import	1	0,6	Caviar	Marché local - A terme export
									10	6	poisson entier	Marché local

	Lieu	Type d'entreprise	Eau/ rejets	Système élevage/ culture	Surfaces	Volumes production estimés (m3)	Origine alevins/ souches	Niveau d'autonomie	Capacité De Production Maximale estimée (T)*	Production 2021 (mission 2022)	Produits Commercialisés	Circuit de commercialisation
AQUAPONIE	L'ETANG SALE / CIVIS		eau du réseau - circuitfermé	bassin - bac - aquarium		200	import Asie SE, Israel				Carassius auratus, Cyprinus Carpio, Poecilia reticulata	vente aux animaleries - directe au public - et export
	Les Makes - St Louis / CIVIS										poissons d'ornement	vente aux animaleries - directe au public
	LES AVIRONS / CIVIS		Saphir et CISE. Circuitfermé, exédant alimente une parcelle agricole	acclimation enaquarium et production en bassin	4000 m²		La Réunion	Dépendance aux fermes japonaises	30 000 pièces	25 000 pièces	Carpe Koi (90%) + guppys, platy, xyphos, molly, corydoras	vente aux animaleries - directe au public - et export
TOTAL AQUARIOPHILIE												

AQUAPONIE	Ilet Marla - Mafate - SAINT-PAUL / TCO	privée	Tilapia	270	Alimente le gîte, les restaurants et l'école de Mafate
	Le Port / TCO	asso	Tilapia	240	Autoconsommation au sein de l'ACI + tomate + concombre
	SAVANNAH SAINT-PAUL / TCO	asso	Tilapia	480	Autoconsommation au sein de l'asso resto associatif + tomate + concombre
	Bras Panon / CIREST	asso	Tilapia	240	Autoconsommation au sein de l'ACI + tomate + concombre
	Saint-Louis / CIVIS	ccas	Tilapia / Truite	1 275	Autoconsommation
TOTAL PRODUCTION en tonnes				2505	

L'aquaculture réunionnaise est aujourd'hui principalement portée par des entreprises de petites tailles (Cf : Annexe 4 : Tableau des entreprises aquacoles) dont le niveau de production est historiquement bas.

L'aquaculture réunionnaise présente une grande diversité et les fermes aquacoles qui la composent présentent des activités très variées tant par les techniques que par les productions proposées **TILAPIA / TRUITE / ESTURGEON / SPIRULINE / AQUAPONIE ET AQUARIOPHILIE**. Les milieux dans lesquels elles s'inscrivent sont également très différents.

3.2 Production et perspectives

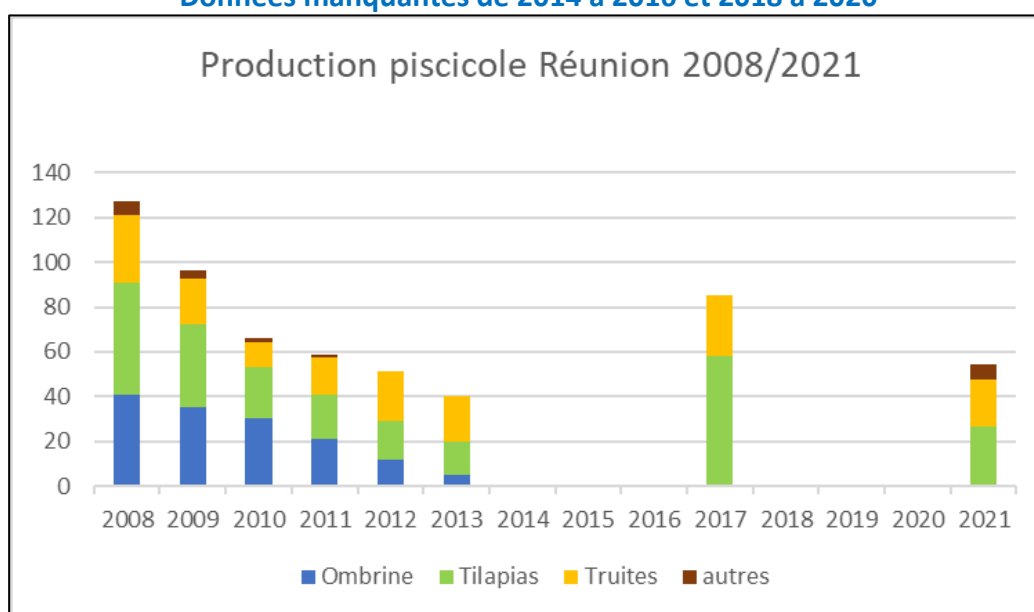
Aujourd'hui, il reste 20 fermes aquacoles en activité et la production totale atteint difficilement les 60 tonnes par an.

Par ailleurs, 11 projets de création de fermes aquacoles sont évoqués avec une projection de production estimée à 40 tonnes par an supplémentaires.

Niveau de production aquacole réunionnaise

	SITUATION 2017 (Données DAAF)				SITUATION 2022 (Données Terrain)			
	Nb de producteurs en activité (DAAF)	Capacité Maximale en T/an	Production en T 2017	PROD en % de la capacité de production	Nb de producteurs en activité	Capacité Maximale	Production 2021 en T	PROD en % de la capacité de production
TILAPIA	8	89	58,5	66%	4	60	26,5	44%
TRUITE	4	43	27	63%	3	42	21	50%
ESTURGEON poisson	1	10	6	60%	1	10	6	60%
SPIRULINE	8				4	2,7	0,6	22%
AQUAPONIE	Non quantifiée							
AQUARIOPHILIE	2				2			
	23	142	91,5	64%	14	114,7	54,1	47%

Évolution de la production piscicole réunionnaise depuis 2008 Données manquantes de 2014 à 2016 et 2018 à 2020



(Source : Agreste Primeur N°255 données disponibles jusqu'à 2008 / producteurs privés 2010-2013 / rapport ARDA 2014)

La production annuelle des espèces produites à la Réunion et perspectives d'avenir

Fermes	existantes	en projet
OMBRINE	0	0
TILAPIA	4	1
TRUITE	3	0
CARPE	0	0
ESTURGEON	1	0
SPIRULINE	5	3
AQUAPONIE	4	5
AQUARIOPHILIE	3	2
total	20	11

Fermes	Prod 21	Capa 22	En projet
OMBRINE	 0	0	0
TILAPIA	 26	60	10 (+20)
TRUITE	 21	42	0 (+8)
CARPE	-	-	-
ESTURGEON	 6	10	-
SPIRULINE	 0,6	2,7	2
AQUAPONIE	 2,5	2,5	28
AQUARIOPHILIE	 -	-	-
total	56	117	40

L'essentiel à retenir :

- La production aquacole réunionnaise est relativement faible et atteint difficilement un niveau de production annuelle de 60 tonnes par an
- Les fermes aquacoles existantes sont en sous activité et fonctionnent à 50 % de leur capacité
- La filière aquacole de tilapias est fortement impactée depuis la disparition du centre technique Hydro-Réunion ex Arda
- Le marché local de l'Aquaponie bien que limité reste dynamique
- Le marché de l'Aquariophilie est en plein essor, localement et à l'international
- Une présence d'organismes de recherche et d'un centre technique de valorisation des milieux aquatiques performants.

3.3 Freins au développement aquacoles - Besoins des acteurs

Les principaux freins au développement de la filière aquacole réunionnaise :

- Une offre limitée dans ses contours actuels (Tilapia brut – Spiruline conventionnelle)
- le vieillissement de l'outil de production (Truite)
- les difficultés techniques (exemple : maîtrise de la reproduction de Tilapia)
- l'absence de labellisation (bio et durable, origine) permettant de répondre aux attentes des consommateurs (cas de la Spiruline par exemple)
- le choix d'un modèle économique pour limiter les charges d'exploitation (Tilapia – Truite)

Les principaux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs (pour plus de détails cf : Annexe 5) :

- La création d'une fédération aquacole
- La création d'une écloserie collective
- Le besoin d'accompagnement de proximité des fermes : assistance technique à la production, à la transformation
- Un accompagnement pour accéder aux dispositifs d'aides, comme le PCS – plan de compensation des surcoûts et/autres dispositifs

- Des besoins en investissements importants pour moderniser les installations
- La sécurisation zootechnique de certaines fermes (truite).
- Une diversification de la production (espèces)
- Lancer des études de marché sur la consommation des produits aquacoles, les nouveaux débouchés commerciaux en local et à l'export.
- Prévoir d'une réserve foncière pour la création de nouvelles installations ou le développement de celles existantes et faciliter l'accès au foncier
- Alléger les démarches administratives (autorisations / agréments...)

Tableau synthétique des besoins et des demandes

LES PRODUITS

BESOINS

- TILAPIA – hausser les rendements
- TILAPIA – marché Rhf et autres
- TILAPIA – acceptation consommateurs
- TRUITE – moderniser
- TRUITE – contrôler l'eau
- SPIRULINE – les débouchés
- SPIRULINE – analyses
- SPIRULINE – pas bio
- OMBRINE
- CAMARON
- VIVANEAU BOURGEOIS
- ESPECES AUTORISEES

ACTIONS

- TILAPIA – alevins grossis mâles
- TILAPIA – analyses sensorielles & étude de marché
- TRUITE – investir
- TRUITE – nouvelle technologie
- SPIRULINE – diversifier les débouchés – marketing (marque territoriale)
- SPIRULINE – laboratoire Citeb
- OMBRINE – couvrir le marché ?
- CAMARON – produire local ?
- VIVANEAU BOURGEOIS – nouvelle espèce ?

LE COMMUN

BESOINS

- INFORMATION
- ECOUTE
- FORMATION
- PCS POUR TOUS
- ECLOSERIE COLLECTIVE
- ASSISTANCE TECHNIQUE
- PLAN STRATEGIQUE
- RESERVE FONCIERE
- ALIMENT LOCAL

ACTIONS

- FEDERATION AQUACOLE
- ADHESION INSTITUT BLEU
- ECLOSERIE COLLECTIVE (tilapia – truite)
- CITEB
- ETUDE DE MARCHE fine sur les produits aquacoles
- PLAN STRATEGIQUE REGION
- SRDAR

LES FERMES

BESOINS

- AQUACULTURE MARINE – blocage ?
- AQUACULTURE TERRESTRE – sos technique
- AQUACULTURE TERRESTRE – le foncier
- AQUAPONIE – produire ses alevins
- AQUAPONIE – diversifier les couplages
- AQUARIOPHILIE – produire local
- AQUARIOPHILIE – maîtriser les souches
- AQUARIOPHILIE – maîtriser les pathos
- AQUARIOPHILIE – analyses en local
- AQUARIOPHILIE – des projets du foncier

ACTIONS

- AQUACULTURE MARINE – à terre
- AQUACULTURE TERRESTRE – centre technique aquacole
- AQUACULTURE TERRESTRE – écloserie
- AQUACULTURE TERRESTRE – sites propices ciblées et pré-réservés
- AQUAPONIE – écloserie
- AQUAPONIE – eau salée
- AQUARIOPHILIE – de nouvelles fermes locales, innovantes, avec de la R&D (génétique et sélection)

3.4 Synthèse des éléments socio-économiques

A partir des espèces produites en élevage et les techniques d'exploitation utilisées, 8 modèles aquacoles ont été identifiés sur le territoire.

Une analyse détaillée des atouts et des faiblesses (AFOM) de chacun des modèles aquacoles existants a été réalisée et est disponible en annexe 6 et permet de tirer les conclusions suivantes :

MODELES AQUACOLES EXISTANTS A LA RÉUNION					
ESPECE	TECHNOLOGIE				
	ETANG recirculé & lagunage	BAC hors sol circuit ouvert	BAC hors sol circuit fermé	BASSIN hors sol circuit fermé	AQUAPONIE
TILAPIA	X				X
TRUITE		X			X
ESTURGEON			X		
SPIRULINE			X	X	
POISSONS D'ORNEMENT			X		

LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE TILAPIAS en étangs recirculés :

- minimise les besoins en eau par rapport à des systèmes ouverts
- est relativement simple à mettre en œuvre et n'implique pas un niveau de technicité élevé
- limite les risques liés à des niveaux d'intensification élevé (temps de réaction en cas de défaillance / mortalités/ pathologies)
- génère un gain thermique, qui même s'il est insuffisant pour atteindre les optimums, demeure appréciable pour la croissance (versus circuit ouvert)
- supporte une hausse des densités d'élevage avec apport d'oxygénation complémentaire
- permet d'obtenir une hausse des rendements en limitant les phases de grossissement avec des alevins pré grossis

Néanmoins ce système :

- requiert des surfaces de plusieurs milliers de m² et les difficultés d'accès au foncier sont un frein à son déploiement.
- impose aussi de disposer d'une ressource en eau suffisante et accessible, d'une possibilité de recirculation/ lagunage.
- nécessite une surface minimale de 5 000m² d'étangs pour atteindre des seuils de production et garantir un revenu à l'exploitant
- a ses limites en termes d'intensification par la capacité d'épuration du système de recirculation/ lagunage et de rendements par la durée des cycles de grossissement et le temps de séjour des lots dans les étangs

Les principaux freins au développement de l'activité :

- L'accès au foncier avec à une surface minimale de l'ordre 5 000m² à 1 ha d'étangs selon le poids des alevins mis en grossissement
- La ressource en eau
- La température en deçà des optimums requis pour la croissance

Dans ce contexte, le soutien à la production des activités existantes est nécessaire : relance du site de l'Étang Salé, production d'alevins monosexes de 10 à 20 grammes, production d'alevins pré grossis (100 g) et apport d'oxygène complémentaire.

LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE TRUITE en raceways et en circuit ouvert nécessite :

- de travailler à une température ne dépassant pas ou peu 20°C (altitude de plus de 400 mètres)
- de disposer d'un débit suffisant pour assurer un bon renouvellement et une bonne oxygénation des eaux d'élevage
- d'exercer sur un terrain accessible, de faible pente pour autoriser la construction de bassins en béton

A La Réunion, le modèle est peu développé. Il convient cependant de soutenir les exploitations existantes pour leur permettre d'accroître leur productivité et leur rentabilité économique.

Par ailleurs, la création de nouveaux sites aquacoles n'est aujourd'hui envisageable qu'à partir :

- d'une co-valorisation de l'eau captée à Sainte-Rose pour le site EDF
- d'un changement de mode de production : circuits fermés en eau refroidie (avec utilisation d'énergie) ou en aquaponie dans les hauts.

LE SYSTÈME DE PRODUCTION D'ESTURGEON sur le site d'Étang Salé est difficilement duplicable pour les raisons suivantes :

- incertitudes sur les capacités d'absorption du marché du caviar et de la chair d'esturgeon
- niveau élevé d'investissements pour la création de nouvelles exploitations

LE SYSTÈME DE PRODUCTION EN AQUAPONIE associant truite ou tilapia à des cultures maraichères présentent de nombreux avantages :

- faible emprise au sol et faibles besoins en eau.
- limitation des risques d'échappement d'individus vers le milieu naturel (réglementation des Espèces Exotiques Envahissantes).

- choix de l'espèce de poisson en fonction de la température de l'eau

La création de sites d'Aquaponie est envisageable pour une production à plus grande échelle, néanmoins une analyse de faisabilité technico-économique est fortement conseillée.

LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE LA SPIRULINE (sèche ou fraîche)

Le constat est le suivant :

- installations modernes dans la plupart des exploitations visitées mais en sous-activité
- aucun label BIO
- débouchés économiques peu nombreux
- concurrence des produits BIO importés en prévenance de Chine

Le développement de la filière implique de nouveaux débouchés et la mise en place d'une force de vente (coopérative de distribution).

LE SECTEUR DE AQUARIOPHILIE a un avenir prometteur :

- tendances de marché, domestiques et export, favorables
- savoir-faire des entreprises réunionnaises.

Le frein principal au développement de la filière reste l'accès au foncier et le risque des espèces exotiques invasives.

3.5 L'aquaculture réunionnaise tournée vers l'avenir

Des projets d'aquaculture sont en cours sur le territoire et de nouvelles pistes de développement ont été évoquées pour développer la filière.

EN PISCICULTURE :

- Relance de la Station Pilote du Grand Port de La Réunion (ancienne station Arda Hydro-Réunion)
- Réhabilitation du Centre Technique Aquacole de l'Étang Salé
- Création d'une écloserie de tilapia à St Louis
- Construction de bassins d'élevage de crevette « White Shrimps » à l'Étang Salé

EN AQUAPONIE :

- L'aquaponie comme moyen d'insertion par le travail et d'autonomie alimentaire porté par le CCAS de Saint Louis
- Création d'une nouvelle ferme à Saint-Louis
- Projet Agricycle :
Création d'une ferme à St Leu, 10 t de tilapias
Création d'une ferme urbaine à La Possession, 10 t de tilapias, spiruline, champignons, insectes
Création d'une ferme à Cambaie
- Projet Yakaponie porté par GreenOvation
École St Charles La Possession, 1,5 t de Tilapias
Collège maison Blanche au Plateau Caillou, 1,5 t tilapias
- Projet d'aquaponie porté par Green Mascareignes Technologie et Vivéa à St Phillipe, 5 t de tilapias

- Projet de création d'une ferme à St Louis porté Nutreets -SAMEO-Samuel Olivete, 6 t de tilapias
- Projet Ecocité de La Réunion porté par le TCO Agriculture urbaine et le circuit court

EN AQUARIOPHILIE :

- Projets d'extension des fermes actuelles
- Création de 2 fermes à l'Étang Salé et Saint leu

EN ALGOCULTURE (SPIRULINE) :

- Création d'une ferme sur Saint Leu porté Green Mascareignes Technologie
- Ventes directes sur les marchés locaux
- Création de nouveaux produits destinés à la consommation humaine ou animale.
- Création d'économie circulaire : rejet / production
- Intégrée comme super aliment dans la restauration collective

3.6 Vers de nouveaux modèles d'exploitations aquacoles

Selon les espèces produites dans le monde et dans les RUP et leur niveau de performance et de domestication en élevage (cf Annexe 6), seules les espèces **TILAPIA / TRUITE / ESTURGEON / CHEVRETTE / OMBRINE ET BOURGEOIS** représentent un réel intérêt économique pour l'aquaculture réunionnaise.

Et, **15 modèles de production aquacoles potentiellement réalisables** ont été identifiés :

	MODELES AQUACOL	JUSTIFICATIONS	CONTRAINTES
A	TILAPIA ETANGS RECIRCULES & LAGUNAGE	Système éprouvé - faible prise de risque	Surface minimale requise - affleurement de la nappe pour pompage - risques d'échappements en zones sensibles - Optima de T° : 25-30°C - sous ces températures besoins en alevins pré grossis
B	TILAPIA BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Peu d'emprise foncière - possibilité de chauffage de l'eau - contrôle des échappements	Besoin en renouvellement de l'ordre de 20% du volume/jour - Optima de T° : 25-30°C - rejets
C	TILAPIA AQUAPONIE	Peu d'emprise foncière - possibilité de chauffage de l'eau - contrôle des échappements	Besoin en renouvellement de l'ordre de 5%/jour
D	TRUITE BACS HORS SOL / CIRCUIT OUVERT RACEWAYS	Système éprouvé - possibilité d'intensification conditionnée par possibilité d'oxygénation	Débites disponibles en eau froide - devenir des rejets
E	TRUITE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Peu d'emprise foncière - possibilité de refroidissement de l'eau - intensification - pas de risques invasifs	Besoin en eau froide Coût de l'énergie pour l'oxygénation et pour le refroidissement (énergie renouvelable type solaire)
F	TRUITE AQUAPONIE	Peu d'emprise foncière - possibilité de refroidissement de l'eau - intensification - pas de risques invasifs	Besoin en renouvellement de l'ordre de 5%/jour Besoin en eau froide Coût de l'énergie pour l'oxygénation et pour le refroidissement (énergie renouvelable type solaire)
G	ESTURGEON BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Besoins limités en eau / thermorégulation	Différentiel température eau de pompage/ eau d'élevage = énergie (énergie renouvelable type solaire)
H	CHEVRETTE ETANGS RECIRCULES & LAGUNAGE	Explorer les petites tailles afin d'augmenter la production - Marché demandeur - Espèce maîtrisée et autorisée Annexe 4 CE	Besoin de foncier (semi-extensif)
I	OMBRINE CAGES EN MER	Système offrant le meilleur compromis investissement/retour/énergie - espèce maîtrisée et demande du marché local et autorisée	Bathymétrie 30-35 m - courantologie (Baie de St Paul site exploité par le passé) - Risque requin et opinion publique
J	OMBRINE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Faible emprise foncière - productivité Réactivation station Citeb au Grand Port	Investissements importants
K	TRUITE DE MER BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Limitation des besoins en renouvellement d'eau	Différentiel température eau de pompage/ eau d'élevage = énergie (énergie renouvelable type solaire)
L	BOURGEOIS CAGES MER	Système offrant le meilleur compromis investissement/retour/énergie - Espèce demandée par le marché local	Besoins en R&D / Validation requise par un pilote
M	BOURGEOIS BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Espèce demandée par le marché local	Besoins en R&D / Validation requise par un pilote
N	SPIRULINE BASSINS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Développement de l'existant	Diversification des produits Débouchés commerciaux
O	AQUARIOPHILIE)	Savoir-faire réunionnais Secteur existant, en développement	Espèces exotiques invasives

IV. REPERTOIRE DES SITES PROPICES

4.1 Méthodologie

Des consultations ont été menées auprès des organismes Océa et Cyathéa, le service SIG – Système d’Information Géographique de la Région - et le département Géographie de l’Université de La Réunion – UMR Espace-Dev pour sélectionner les sites propices au développement de l’aquaculture réunionnaise.

Une sélection faite en deux temps :

- Une pré-sélection de 7 sites cibles répondant aux besoins, aux observations des professionnels et aux projets envisagés et qui ont fait l’objet d’une analyse pré-environnementale (cf. Annexe 8)
- A partir des analyses, l’identification des sites propices.

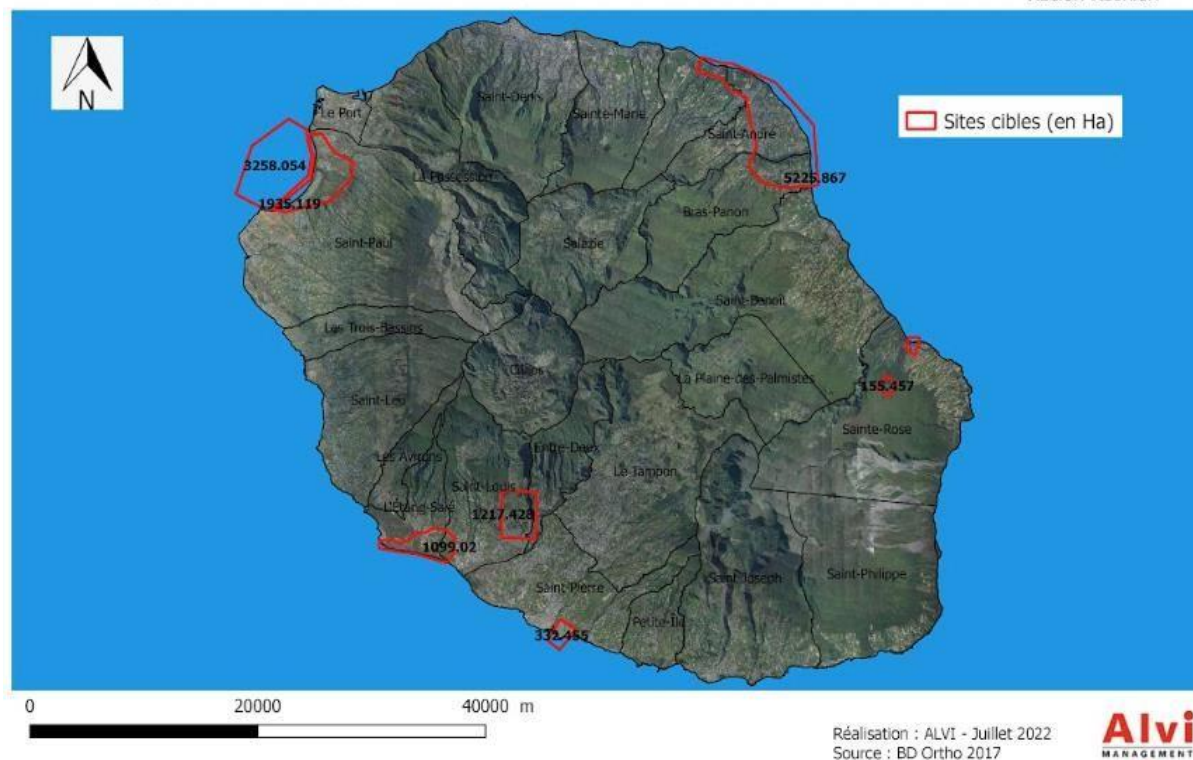
4.2 Sites cibles

Sept sites cibles pré-sélectionnés : 6 sites continentaux et 1 site marin

L’ensemble cartographique a été remis au format vectoriel à la Région et à son service d’informations géographiques (SIG)

SITES CIBLES IDENTIFIES

Schéma Régional de Développement de l’Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA PLAINE DU GOL. Ancien Centre Technique de l'ARDA pour de la Pisciculture d'eau douce.

PLAINE DU GOL

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA RIVIERE SAINT-LOUIS accueille des unités en aquaponie de taille domestique.
Il présente des terrains en friche pouvant accueillir de nouvelles installations de Pisciculture d'eau douce.

RIVIERE SAINT-LOUIS

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA PLAINE SAINT-ANDRE pour de nouvelles installations en Pisciculture et Aquariophilie : en eau douce et en eau salée, le parc du Colosse à proximité disposant d'un système de pompage d'eau de mer.

PLAINE DE ST-ANDRE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion

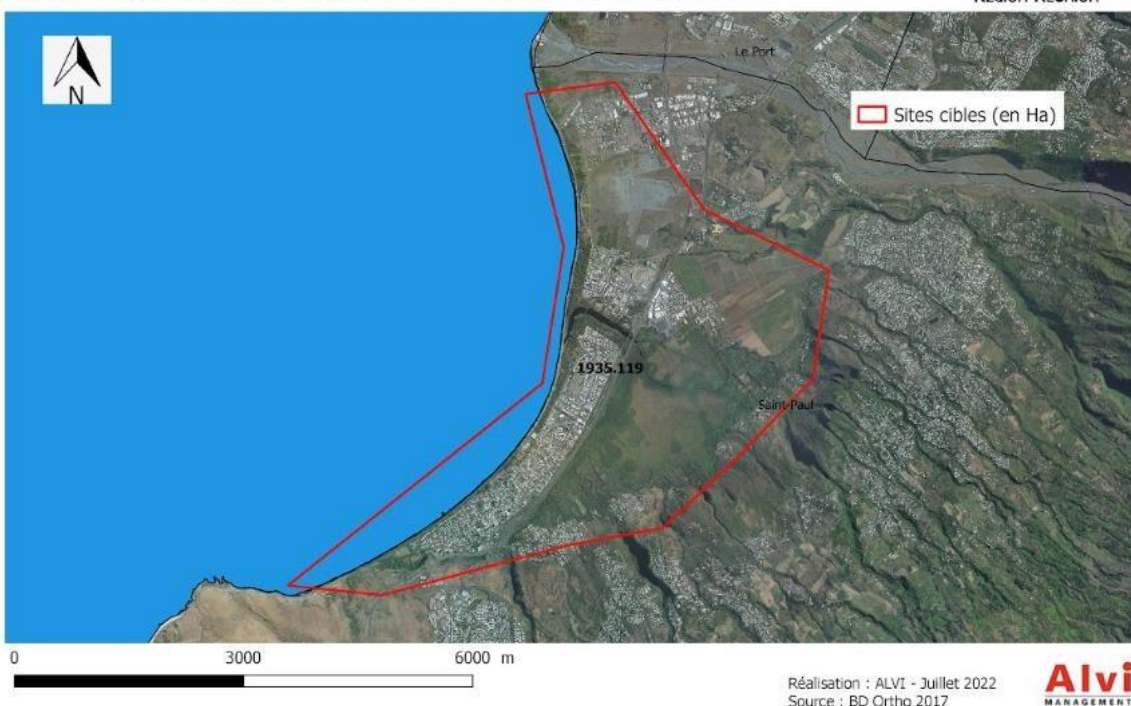


SITE

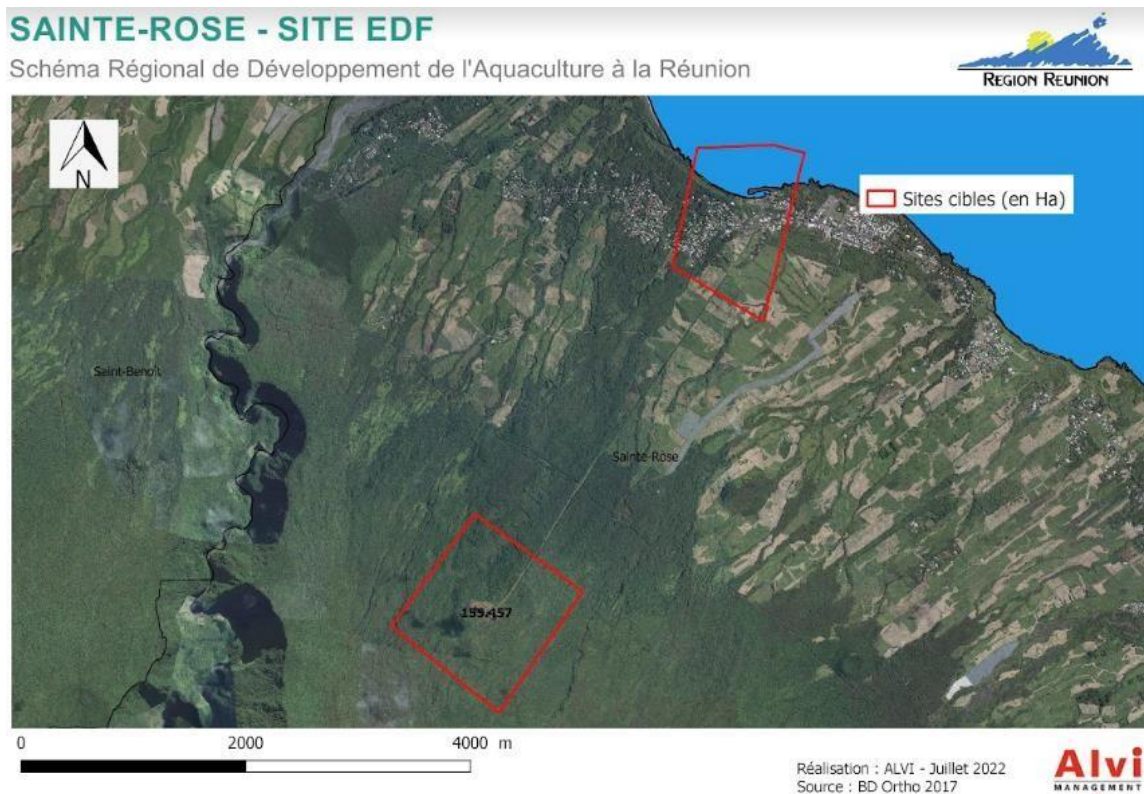
LE SITE DE LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL pour des installations d'Aquaculture marine, de Pisciculture d'eau douce en circuit fermé et ouvert et de l'Aquariophilie.

PLAINE DE L'ETANG ST-PAUL / CAMBAIE

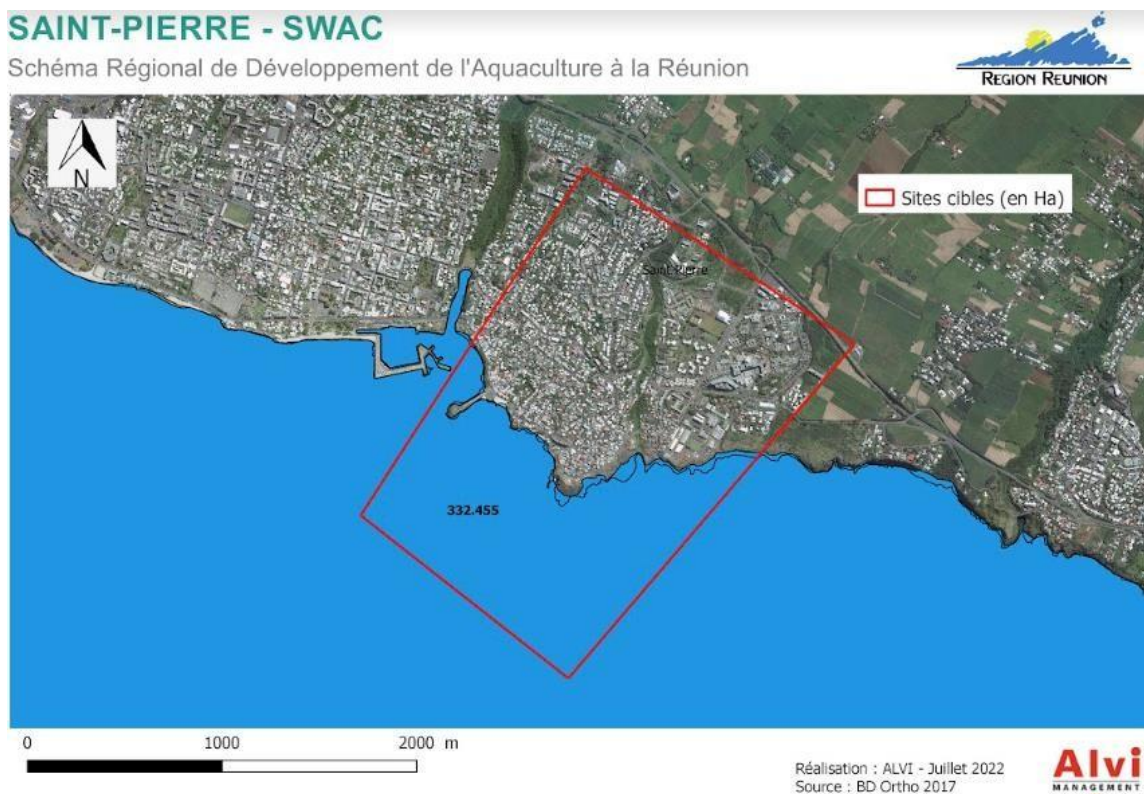
Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA STATION EDF – SAINTE ROSE pour l’Aquaponie et la Pisciculture. L’eau de stockage de la centrale hydroélectrique de Saint-Rose est actuellement directement rejetée en mer. Revalorisée, cette eau pourrait être utilisée dans les exploitations.



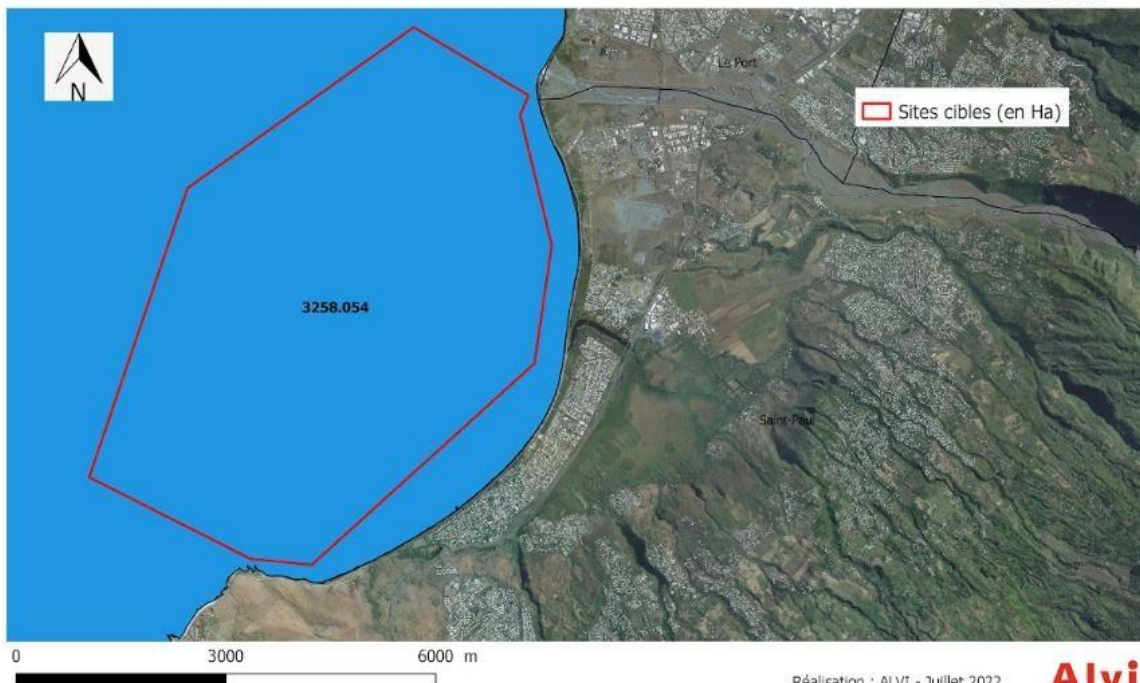
LE SITE DE SAINT PIERRE – SWAC pour la Pisciculture. Le projet de Swac alimentera prochainement en eau froide (climatisation) l'hôpital de Saint-Pierre. L’eau sera pompée en mer en profondeur (température de 5 à 7°C). Comme sur le site EDF de Sainte -Rose l’eau rejetée pourrait être valorisée.



LE SITE DE LA BAIE DE SAINT-PAUL pour de l'aquaculture marine d'ombrine

BAIE DE ST-PAUL

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



Réalisation : ALVI - Juillet 2022
Source : BD Ortho 2017

Alvi
MANAGEMENT

Analyse de l'évaluation environnemental des sites cibles

		SITES PROPICES CIBLES						
MILIEUX	ENJEUX	1. La Plaine du Gol	2. La Rivière Saint-Louis	3. La Plaine de Saint-André	4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul	5. Sainte-Rose - Site EDF	6. Saint-Pierre - SWAC	7. Baie de Saint-Paul
PHYSIQUE	Prise en compte du contexte climatique et des risques naturels	+	+	-	-	+	++	+
	Pas d'aggravation des pressions sur les masses d'eau	-	+	+	-	+	-	+
NATUREL	Respecter les zones de protection écologique et leurs contraintes	-	+	+	-	-	+	-
	Ne pas faire obstacle aux corridors écologiques	--	-	--	--	-	+	-
	Limitier les menaces sur la biodiversité	-	++	-	-	+	+	-
HUMAIN	Proximité avec les bassins de consommation	++	+	++	++	-	++	++
	Prise en compte des activités déjà établies ou potentielles	+	+	+	-	+	+	-
	Limitier l'industrialisation des territoires	+	+	+	+	+	+	-
	Insertion dans le paysage	-	+	++	-	-	+	-
Conclusion sur la faisabilité		Moyen	Moyen	Moyen	Faible / Moyen*	Faible / Moyen*	Moyen	Faible
(*) : qualification variable selon la situation au sein de la zone, entre la zone de l'étang de Saint-Paul ou la Plaine Chabrier, et entre les réservoirs ou l'Usine de Sainte-Rose.								

Faisabilité de développement de l'aquaculture sur les sites cibles

SITES PROPICES CIBLES	FAISABILITÉ	CRITERES DE FAISABILITÉ
1. La Plaine du Gol	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
2. La Rivière Saint-Louis	Moyen	Prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, au PPR, des cours d'eau, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
3. La Plaine de Saint-André	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques, des eaux douces et saumâtres
4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie	Faible à Moyen	Prise en compte du plan de gestion de la RNNESP, de la stratégie du CDL, des ZSR/PPR, intégration au plan de développement de la Plaine Chabrier
5. Sainte-Rose - Site EDF	Faible à Moyen	Sous réserve d'un accord partenarial avec EDF, prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, de la ZNIEFF marine
6. Saint-Pierre - SWAC	Moyen	Prise en compte de l'urbanisation, prise en compte de la sensibilité des eaux marines côtières (rejet et EEE)
7. Baie de Saint-Paul	Faible	Prise en compte de la sensibilité des milieux marins et des déséquilibres écologiques (risques requins)
Cette analyse permet d'identifier les sites les plus propices au développement de l'aquaculture. Cependant, une étude approfondie des projets sera indispensable pour évaluer et réduire leurs incidences négatives sur l'environnement.		

4.3 Sites propices

4.3.1 Recensements des sites propices à partir des sites cibles :

Suite aux analyses environnementales, les sites retenus :

LA PLAINE DU GOL – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - PLAINE DU GOL

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

Site cible
Routes

Eau

Zones sensibles
Ressources stratégiques
Cours d'eau

Ouvrages

Réseau d'assainissement
Points de rejets
Stations d'épuration
Retenues Collinaires
Captages

Trame aérienne

Lignes électriques

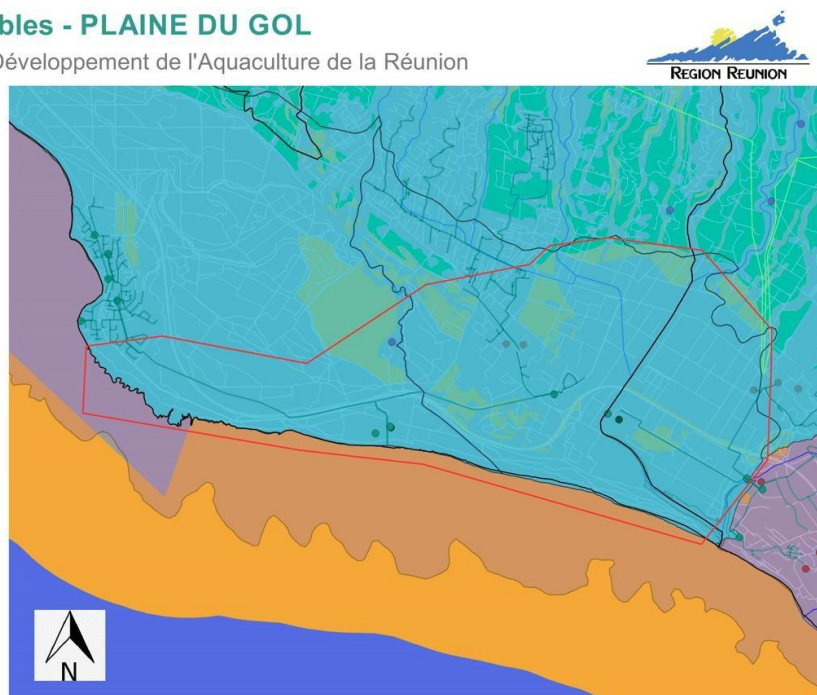
PPRT

Installations industrielles (rejets polluants)

Zones

Interdiction
Sous condition
Sans contrainte

0 1 2 3 4 km



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT

LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - RIVIERE SAINT-LOUIS

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

Site cible

Routes

Eau

Zones sensibles

Ressources stratégiques

Rivières et cours d'eau

Ouvrages

Réseau d'assainissement

Points de rejets

Stations d'épuration

Retenues Collinaires

Trame aeriene

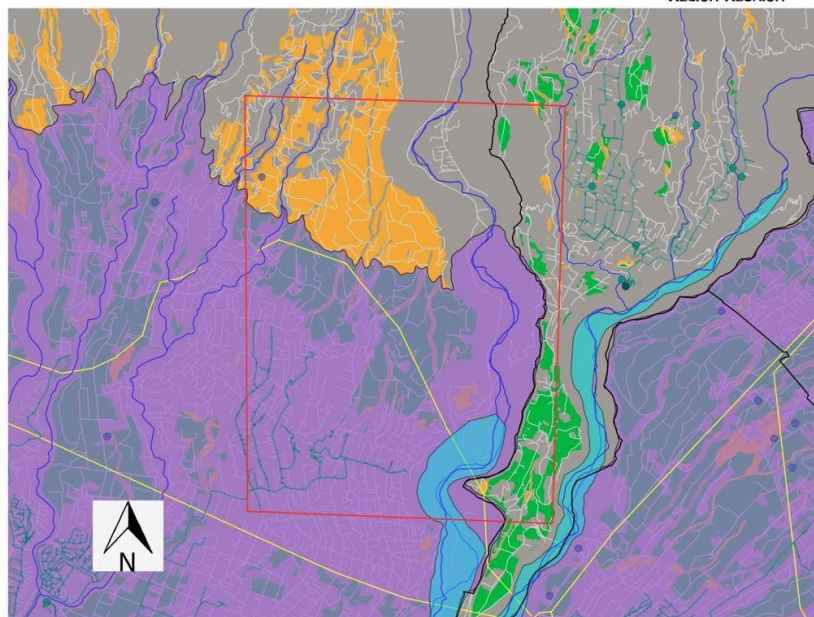
Lignes électriques

Zones

Interdiction

Sous condition

Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022

Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



LA PLAINE DE SAINT-ANDRÉ – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Site cibles - PLAINE DE SAINT-ANDRE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

Sites cibles

Routes

Carrières actives légales

Eau

Rivières et cours d'eau

Zones sensibles

Ouvrages

Réseau d'assainissement

Points de rejets

Retenue Collinaire

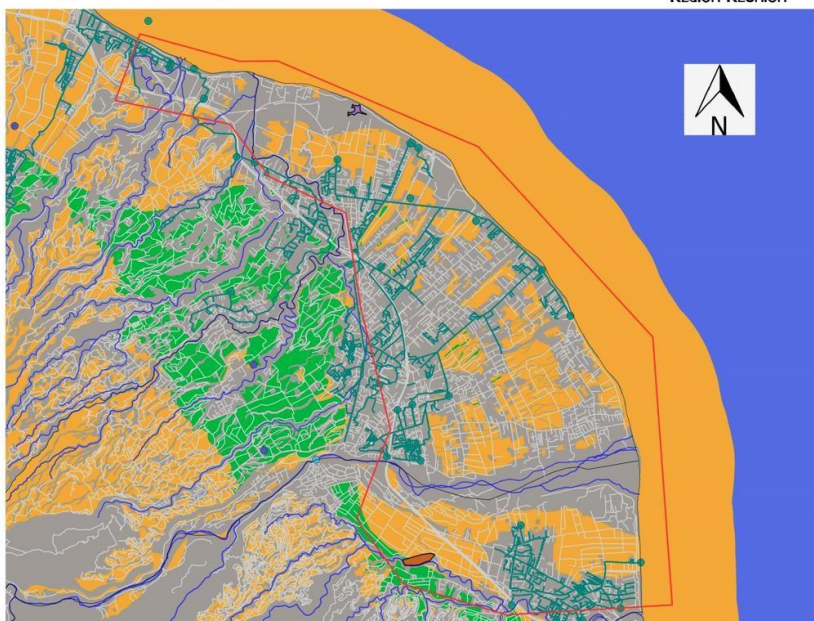
Captages

Zones

Interdiction

Sous condition

Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022

Sources : CARMEN, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGN BDTopo2022



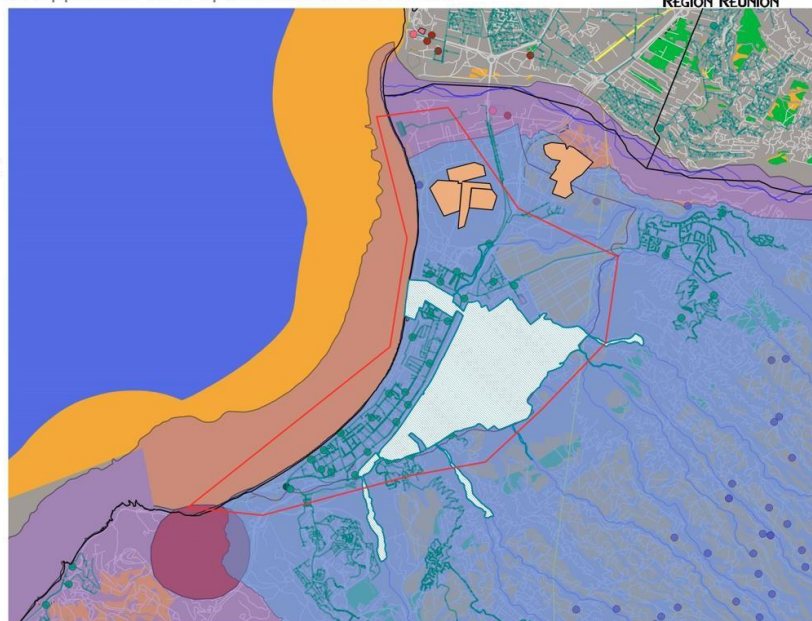
LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL - CAMBAIE – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - PLAINE ETANG SAINT-PAUL - CAMBAIE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site cible
- Routes
- Carrières actives légales
- Eau**
- Réserve naturelle Etang St Paul
- Zones sensibles
- Ressources stratégiques
- Rivières et cours d'eau
- Retenues collinaires
- Réseau d'assainissement
- Points de rejets
- Stations d'épuration
- Trame aérienne**
- Lignes électriques
- PPRT**
- Sites et sols pollués
- Sites et sols pollués
- PPRT
- Installations industrielles (rejets polluants)
- Zones**
- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT

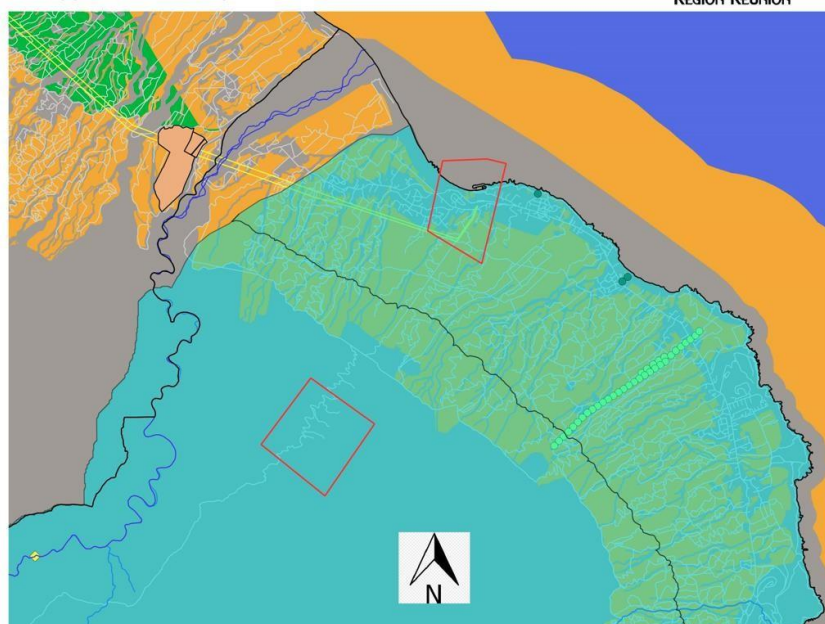
SAINTE-ROSE SITE EDF – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - SAINTE-ROSE - SITE EDF

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site cible
- Routes
- Carrières actives légales
- Eau**
- Ressources stratégiques
- Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
- Points de rejets
- ◆ Hydroélectricité
- Trame aérienne**
- Lignes électriques
- Eoliennes
- Zones**
- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT

SAINT-PIERRE SWAC – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - SAINT-PIERRE - SWAC

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site cible
- Carrières actives légales

Eau

- Zones sensibles
- Ressources stratégiques
- Rivières et cours d'eau

Ouvrages

- Points de rejets

Projets EMR

- Projet CETO
- Projet PELAMIS

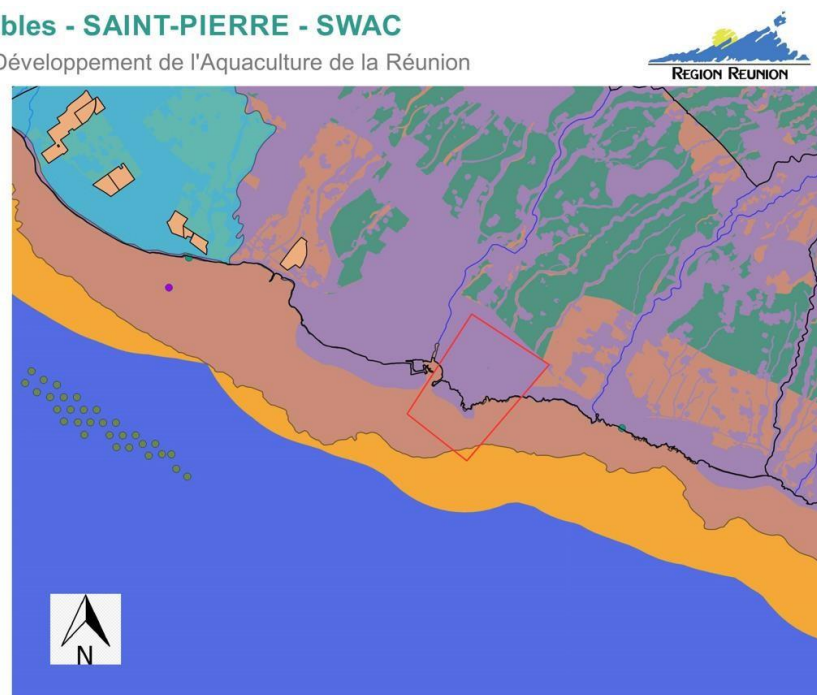
Zones

- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte

0 2 4 6 8 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT



LA BAIE DE SAINT-PAUL – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - BAIE DE SAINT-PAUL

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site cible
- Zones de mouillage
- Carrières actives légales

Eau

- Zones sensibles
- Ressources stratégiques
- Rivières et cours d'eau

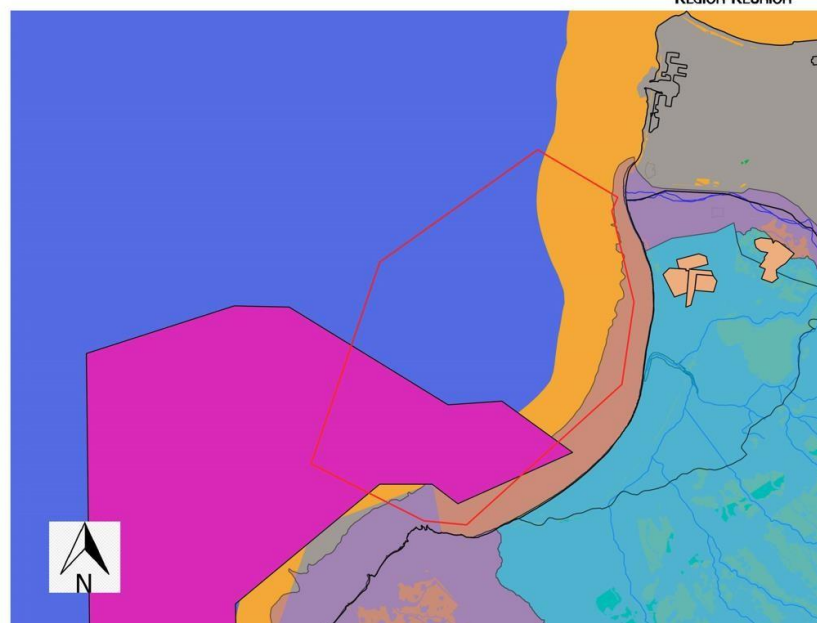
Zones

- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte

0 2 4 6 8 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT



L'analyse des données cartographiques permettent de distinguer les sites propices favorables à la relance aquacole selon les systèmes de production aquacole identifiés, les sites propices identifiés et les tendances du marché.

Les modèles **peu favorables** sont représentés **en brun**, les modèles **favorables** **en jaune**.

	MODELES ÉCONOMIQUES	SITES PROPICES							
	MODELES AQUACOLES	Tous Sites Propices ciblés ou non ciblés	1- Plaine du Gol	2- Rivière Saint-Louis	3- Plaine de Saint-André	4- Plaine de l'Étang de Saint-Paul / Cambaie	5- Sainte-Rose (Station EDF)	6- Saint-Pierre Swac	7- Baie de Saint-Paul
A	TILAPIA ÉTANGS RECIRCULÉS & LAGUNAGE		X	X	X	X			
B	TILAPIA BAC HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X							
C	TILAPIA AQUAPONIE	X							
D	TRUITE BAC HORS SOL / CIRCUIT OUVERT RACEWAYS	X sites existants					X		
E	TRUITE BAC HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X les Hauts de préférence							
F	TRUITE AQUAPONIE	X les Hauts de préférence							
G	ESTURGEON HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X les Hauts de préférence							
H	CHEVRETTE ÉTANGS RECIRCULÉS & LAGUNAGE		X		X	X			
I	OMBRINE CAGES EN MER								X
J	OMBRINE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X proche Mer							
K	TRUITE DE MER BACS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X proche Mer							
L	BOURGEOIS CAGES MER								X
M	BOURGEOIS BACS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X proche Mer							
N	SPIRULINE BASSINS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X							
O	AQUARIOPHILIE (espèces non invasives)	X							

4.3.2 Sites propices favorables à la production des espèces aquacoles

TILAPIA

SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels TILAPIA

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Sites aquacoles Tilapia
- Altitude > 700m
- carrières actives légales

Eau

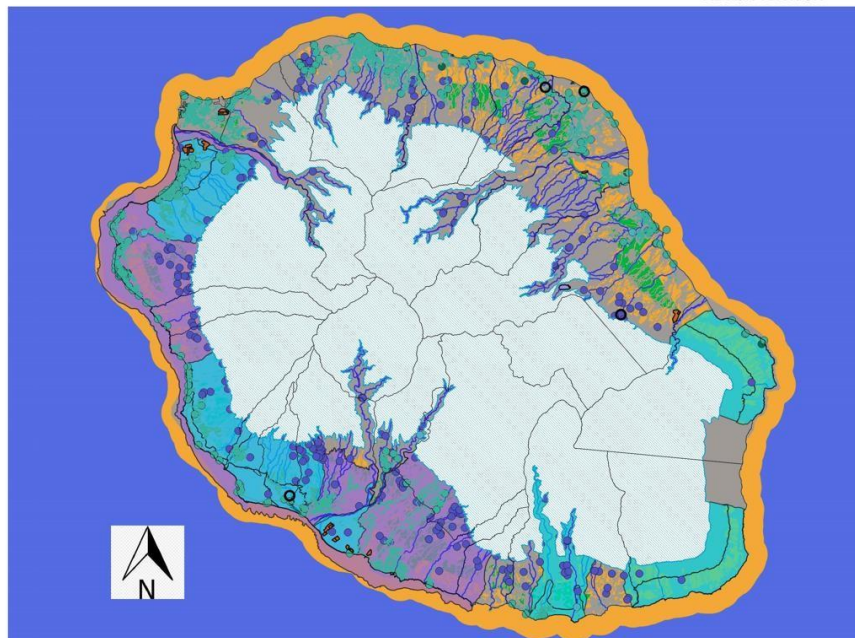
- Zones sensibles
- Ressources stratégiques
- Rivières et cours d'eau

Ouvrages

- Station d'épuration
- Points de rejets
- Reseau d'assainissement
- Captages
- Retenues Collinaires

Zones

- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte



0 10 20 30 40 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022

Sources : CARMEN, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGN BDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT

TRUITE

SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels TRUITES

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Sites aquacoles Truite
- Altitude < 400m
- Carrière actives légales

Eau

- Ressources stratégiques
- Zones sensibles
- Rivières et cours d'eau

Ouvrages

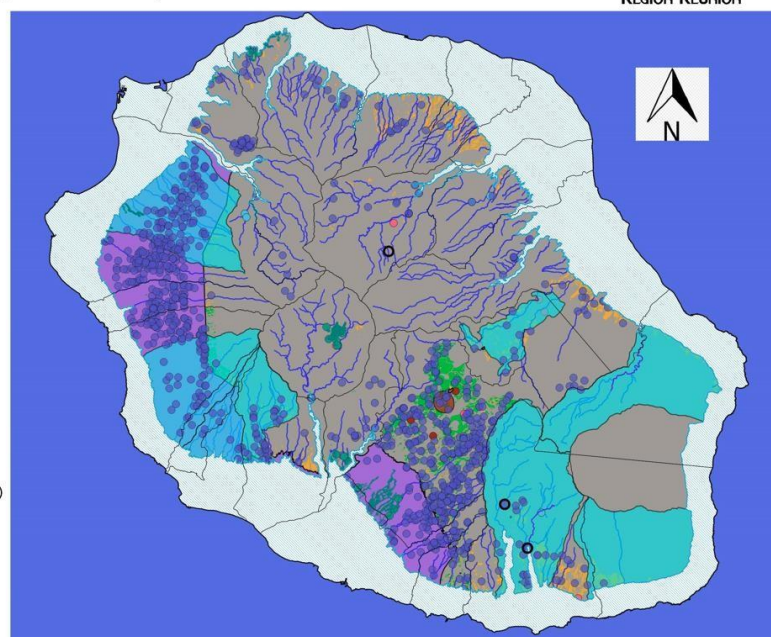
- Reseau d'assainissement
- Points de rejets
- Stations d'épuration
- Captages
- Retenues Collinaires

PPRT

- Sites et sols pollués
- Installations industrielles (rejets polluants)
- PPRT

Zones

- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte



0 10 20 30 40 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022

Sources : AGORAH, CARMEN, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT

ESTURGEON

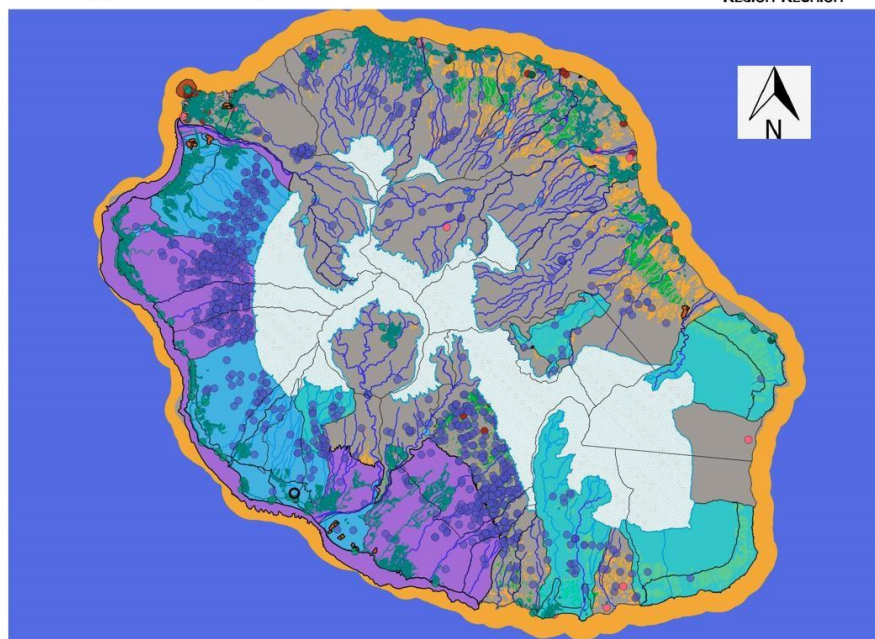
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels ESTURGEON

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site aquacole Esturgeon
- Altitude > 1500m
(Température air < 8°C)
- Carrière actives légales
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
 - Captages
 - Retenues Collinaires
- PPRT**
 - Sites et sols pollués
 - Installations industrielles (rejets polluants)
 - PPRT
- Interdiction**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion
(DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



CARPE

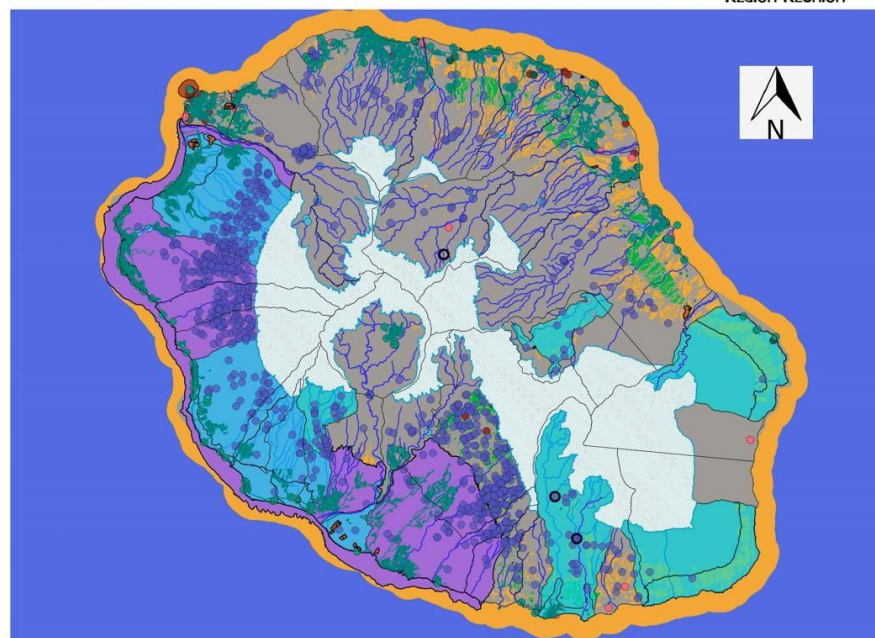
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels CARPE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Altitude > 1500m
(Température air < 8°C)
- Carrière actives légales
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
 - Captages
 - Retenues Collinaires
- PPRT**
 - Sites et sols pollués
 - Installations industrielles (rejets polluants)
 - PPRT
- Interdiction**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion
(DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



SPIRULINE

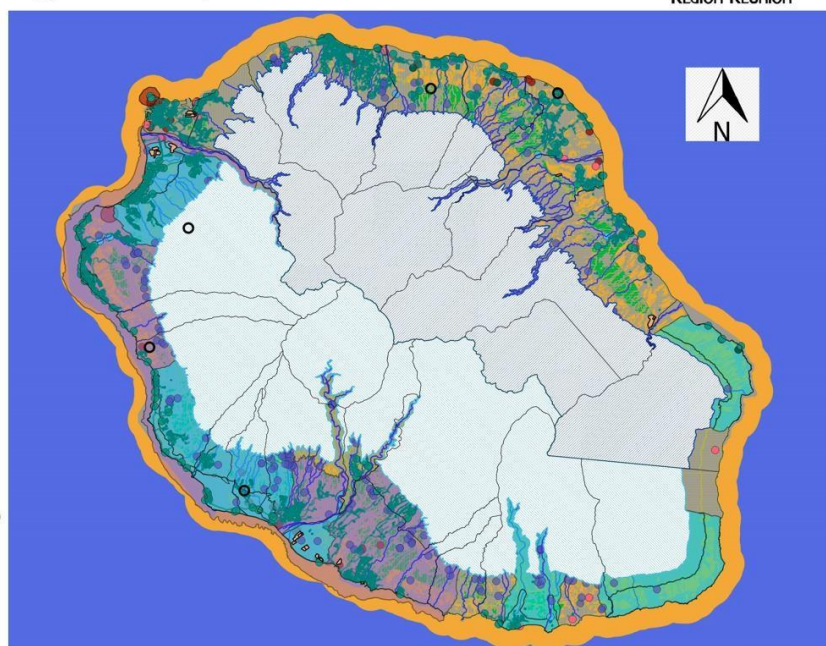
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels SPIRULINE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Sites aquacoles Spiruline
- Altitude > 600 m (Ouest)
- Altitude > 400 m (Est)
- Pluviométrie**
 - < 2500 mm / an
 - > 2500 mm / an
- Carrière actives légales
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
 - Captages
 - Retenues Collinaires
- PPRT**
 - Sites et sols pollués
 - Insta. industrielles (rejets polluants)
 - PPRT
- Interdiction**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



0 10 20 30 40 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



OMBRINE / MEROU

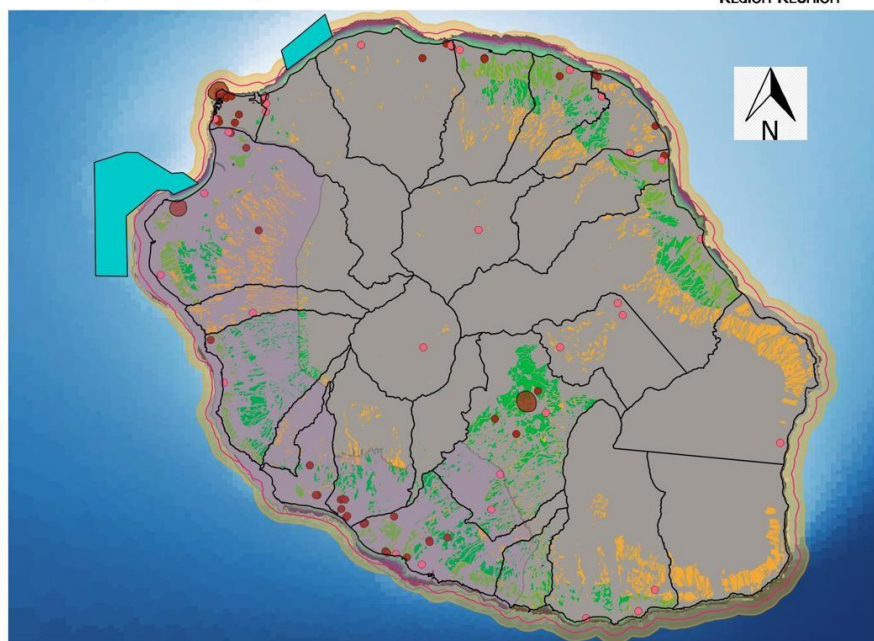
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels MEROU - OMBRINE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Terre**
 - Zones sensibles (Eau)
- PPRT**
 - Sites et sols pollués
 - Installations industrielles (rejets polluants)
 - PPRT
- Zones**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Mer**
 - Distance 1000m à la côte
 - Zones de mouillage
- Puissance de la houle**
 - 0
 - 7.55
 - 15.1
 - 22.6
 - 30.2



0 10 20 30 40 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Litto3D, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



Quelques recommandations pour limiter les effets négatifs sur l'environnement

Enfin, quelques recommandations générales pour la conception des projets aquacoles sont à prendre en compte pour limiter les effets négatifs sur l'environnement :

- ✓ *Privilégier des poissons omnivores et des sources d'alimentation durables (co-produits de transformation, autres systèmes aquacoles annexes, insectes, algues, etc.) ;*
- ✓ *Limiter la quantité d'aliment distribuée et avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage ;*
- ✓ *Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques ;*
- ✓ *Se procurer des alevins/ poissons ne provenant pas de la surpêche. Favoriser les croisements à partir des profils génétiques internes en veillant à éviter toute consanguinité ;*
- ✓ *Prendre en compte les corridors écologiques et les éléments du milieu (courants, habitats, profondeur, etc.) ;*
- ✓ *Favoriser le recyclage des eaux, le contrôle de la teneur en éléments chimiques et le traitement des eaux au sein des circuits fermés ;*
- ✓ *Favoriser les systèmes à basse consommation énergétique et capables de produire une énergie à partir de source d'énergie renouvelable ;*
- ✓ *Limiter les nuisances olfactives et sonores ;*
- ✓ *Adapter l'aquaculture aux sensibilités paysagères et aux aléas naturels des sites.*
- ✓ *Surveiller la qualité de l'eau environnante et garantir le suivi, la maintenance et l'entretien des installations.*

V. CONCLUSION

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR) est un document d'orientation et de spatialisation devant permettre de favoriser le développement du secteur aquacole par l'identification de sites propices de nature à encourager de futures installations et à recenser les zones d'aptitudes potentielle à l'aquaculture réunionnaise.

De nombreux défis sont à relever pour soutenir les activités aquacoles existantes et développer la filière. Les ateliers de travail et les enquêtes menés sur le terrain en aval et en amont de la production avec les différents intervenants et professionnels ont permis d'établir un bilan de la situation aquacole réunionnaise. Il révèle que les professionnels en exercice manquent cruellement de dispositifs d'accompagnement, de ressources financières et de moyens techniques pour se moderniser et développer leurs activités. Ils manquent également de visibilité par méconnaissance des marchés et des opportunités, rendant difficile la prise de décision pour se déployer et se diversifier.

A partir des éléments récoltés, un Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (PRSDAR) à l'horizon 2030 comprenant un Plan d'Actions Prioritaires à 3 ans a été réalisé consultable dans un document annexe. Le plan d'actions comprend 12 orientations et des objectifs opérationnels, correspondant à des priorités d'action à très court terme pour relancer durablement la filière aquacole à La Réunion.